



TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
& SOLIDAIRE
Nou varivé



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT DE SITUATION

ANNÉE 2021



SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| INTRODUCTION | 4 |
| PARTIE 1 : L'ESSENTIEL | 5 |
| 1. 2021 : arrêt sur images | 6 |
| 2. Les indicateurs du baromètre | 8 |
| PARTIE 2 : BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES ET SERVICES MIS EN ŒUVRE PAR LA COLLECTIVITE AU REGARD DES FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE | 9 |
| 1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE | 10 |
| 1.1. Un Plan Départemental de Transition Ecologique et Solidaire adopté en mars 2021..... | 12 |
| 1.2. Une quantification des émissions de gaz à effet de serre en cours de réalisation | 13 |
| 1.3. Toujours plus de production d'électricité renouvelable grâce au Plan NégaWatt | 14 |
| 1.4. Lancement d'une expérimentation d'une pompe sans énergie sur les ouvrages hydrauliques départementaux..... | 14 |
| 1.5. Les débuts d'une nouvelle mobilité | 16 |
| 1.6. Accueil d'une délégation d'experts internationaux sur l'adaptation au changement climatique..... | 17 |
| 2. PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES | 18 |
| 2.1. Un plan 1 million d'arbres pour inverser la tendance à l'érosion de la biodiversité | 20 |
| 2.2. 30 années d'engagement du Département pour les espaces naturels sensibles..... | 22 |
| 2.3. L'engagement du Département face aux atteintes des milieux naturels : Restauration des espaces, sites et itinéraires affectés par l'incendie du Maïdo de 2020 | 23 |
| 2.4. Confortement et sécurisation du barrage du Bras de la Plaine : un ouvrage névralgique pour la microrégion sud, et un chantier d'envergure respectueux de l'environnement | 24 |
| 2.5. Participation du Département à l'évènement « les jours de la nuit » pour dire stop à la pollution lumineuse..... | 25 |
| 2.6. La Fête de la Nature : un événement national mis en œuvre à La Réunion par le Département..... | 26 |
| 2.7. Les Rendez-vous NatureS : Un événement 100% Département pour rendre la nature accessible à tous..... | 27 |
| 3. COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS | 28 |
| 3.1. Convention d'appui à la lutte contre la Pauvreté et d'accès à l'emploi 2019 -2021..... | 30 |
| 3.2. Prolongation du dispositif R+ en 2021..... | 31 |
| 3.3. Poursuite du dispositif CAPAH..... | 31 |
| 3.4. Mise en œuvre du Pass Bien-être | 32 |
| 3.5. PST Nouvelle génération : Renforcement de la prise en compte de la Transition Ecologique et Solidaire..... | 33 |
| 3.6. Logement : une préoccupation essentielle pour vivre dans la dignité | 34 |
| 3.7. L'ouverture de MAF..... | 34 |
| 3.8. Madagascar, pays prioritaire de l'action du Département en matière de coopération régionale | 35 |

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| 4. AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE ET EPANOUISSEMENT DE TOUS LES REUNIONNAIS | 36 |
| 4.1. Journée internationale des droits de l'Enfant : des activités culturelles et sportives dédiées aux enfants de l'ASE dans le cadre du volet Culture du Plan Pauvreté | 38 |
| 4.2. Un Challenge Départemental de Sensibilisation aux Economies d'Energie : des collégiens ambassadeurs de l'écologie | 39 |
| 4.3. La poursuite du concours d'embellissement des collèges | 40 |
| 4.4. Accueil de la Nuit européenne des Chercheurs dans les musées du Département | 41 |
| 4.5. Exposition Résonances : Le Louvre à La Réunion en 2021 | 41 |
| 4.6. Reconstruction du gîte du volcan : un projet exemplaire et innovant sur le plan environnemental | 42 |
| 4.7. Ilet à Guillaume : un projet de connaissance, de préservation et de valorisation du site et du sentier réalisé en lien avec les habitants | 43 |
| 5. DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SELON DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES | 44 |
| 5.1. Lancement d'Appels à Projets pour une mise en œuvre du Plan AgriPéi 2030 | 46 |
| 5.2. Un plan Bio adopté en mars 2021 | 47 |
| 5.3. Des aides pour encourager les circuits courts et la vente directe | 48 |
| 5.4. Des mesures prises pour plus de produits locaux dans les restaurants collectifs des collèges | 49 |
| 5.5. Des opérations de distributions de fruits et légumes dans les collèges | 50 |
| 5.6. Un Challenge pour réduire le gaspillage alimentaire dans les collèges | 51 |
| 5.7. Un soutien pour une plateforme « bourses aux matériaux » rénovée pour préserver les ressources et permettre une consommation plus responsable | 52 |
| 5.8. Des projets d'économie circulaires accompagnés et qui œuvrent pour une production et des consommations responsables | 53 |
| PARTIE 3 : BILAN SUR LA PRISE EN COMPTE DES ELEMENTS DE METHODE DU DEVELOPPEMENT DURABLE | 54 |
| 1. Le dispositif d'évaluation partagée | 55 |
| 2. Une stratégie d'amélioration continue | 55 |
| 3. L'organisation du Pilotage | 56 |
| 4. La transversalité de l'approche | 56 |
| 5. La participation des acteurs locaux et des habitants | 57 |
| PARTIE 4 : BILAN DES ACTIONS CONDUITES EN INTERNE DANS LE CADRE D'UNE DEMARCHE D'ECO-EXEMPLARITE | 59 |
| CONCLUSION | 65 |
| ANNEXE : Les 17 objectifs du Développement Durable | 66 |

INTRODUCTION

Pour répondre aux enjeux inédits auxquels le monde fait actuellement face, la France s'est engagée, à travers l'Agenda 2030, à atteindre les 17 objectifs du développement durable définis par les Nations Unis en 2015 (voir Annexe I es 17 ODD).

Depuis 20 ans, La Réunion connaît des transformations sociales, économiques et environnementales importantes. Elle poursuit son développement économique tout en consommant hélas toujours davantage d'énergie et en générant toujours plus de déchets. La récente publication DEAL/Insee intitulée «Objectifs de développement durable à La Réunion : analyse de l'évolution des indicateurs depuis 20 ans» qui a collecté et analysé d'environ 150 indicateurs territoriaux pour évaluer notre territoire par rapport aux 17 objectifs du développement durable (ODD) fait état d'une population en meilleure santé et mieux logés que par le passé mais des milieux qui se dégradent malgré les mesures de protection des espaces et des espèces.

Le présent rapport fait état de la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement interne de la collectivité et dans la mise en œuvre de ses politiques publiques durant l'année 2021.

Il s'inscrit dans le cadre réglementaire du décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 (dite « Grenelle 2 ») portant engagement national pour l'environnement qui soumet les collectivités territoriales, les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Il s'agit d'une part d'établir « un bilan des actions conduites en interne dans le cadre d'une démarche d'éco-exemplarité » et d'autre part « un bilan des politiques publiques et services mis en œuvre par la collectivité au regard des 5 finalités de Développement Durable :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamiques de développement suivant des modes de consommations et de production responsables

L'objectif de ce rapport est de montrer comment chaque politique agit concomitamment, et avec quelle ampleur, sur les 5 finalités du développement durable. Il contribue par ailleurs à l'évaluation du Plan Départemental de Transition Ecologique et Solidaire (PDTES) adopté par le Département en mars 2021.

Sans rechercher l'exhaustivité, ce rapport met en lumière, par finalité, des exemples concrets impulsés par les différentes directions au profit de la collectivité et au bénéfice du territoire et de ses usagers pour concourir aux 17 ODD.

PARTIE I :

L'ESSENTIEL



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



1. 2021 : arrêt sur images



> JANVIER

Sélection du Département de La Réunion comme territoire de mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'Abord

Mise à disposition de l'espace Reydellet pour l'installation du premier centre ambulatoire de vaccination contre la covid

> FEVRIER

Signature de la convention cadre relative au schéma départemental des services aux familles 2019-2022

> MARS

Adoption du PDTES

Adoption PST2 (20% du budget dédiés à la transition)

Adoption du Plan Bio

Réouverture d'un Belvédère temporaire du Piton Maito suite aux incendies de Novembre 2020 : panneau d'information aux visiteurs

Plan Départemental de Relance économique et sociale, volet agriculture : signature de convention entre le Département et le Tampon pour la réhabilitation de retenues collinaires individuelles

AAP : Soutien des familles dans la gestion de leur budget afin de lutter contre la précarité monétaire et l'exclusion sociale

Participation du Département au Salon de l'étudiant

> AVRIL

Mise en place d'une aide aux producteurs indépendants de fruits et légumes

Adoption de la feuille de route MDPH 2022 pour mieux accompagner les personnes handicapées et leurs aidants

Signature d'un protocole d'accord pour la rénovation de l'hôtel des Thermes de Cilaos

Convention Cadre 2021-2025 du Plan 1 million d'arbres pour La Réunion entre le Département et Le Grand Port Maritime de La Réunion

> MAI

AAP : Soutien du déploiement de l'habitat inclusif pour les personnes en situation de Handicap

Inauguration du Rucher pédagogique Abeille sentinelle de l'environnement à Mascarin Jardin Botanique de La Réunion : partenariat du Département avec l'UNAF

Organisation par le Département de la Fête de La Nature 2021 : sensibilisation à la biodiversité par des visites guidées gratuites sur le patrimoine naturel du Département

Partenariat avec Leroy Merlin et l'ONF : exposition découverte sur la biodiversité, les missions de la forêt, les Espaces Naturels Sensibles et le Plan 1 million d'Arbres pour La Réunion

Journée de l'éducation au DD à Mascarin Jardin Botanique

AMI : Diversification des parcours et évolution de l'offre médico-sociale en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

AAP : Mise en place du Volet individuel de l'accompagnement social lié au logement (ASLL)

Conventions Cadre 2021-2025 du Plan 1 million d'arbres pour La Réunion entre le Département et l'Association GUAN DI et entre le Département et l'ALEFPA

> JUILLET

Opération Bwa de Kartié : L'Académie des Dalons se met au vert

AMI Inclusion Sociale/ Insertion sociale et professionnelle pour le soutien de projets contribuant à améliorer la situation sociale et professionnelle

Lancement de l'étude Bilan Carbone de la collectivité

Réalisation et Inauguration d'une exposition de 49 panneaux sur la biodiversité « Histoire des Hommes et des espèces à La Réunion : opération partenariale avec AVE2M

1. 2021 : arrêt sur images



➤ AOÛT

Convention Cadre 2021-2025 du Plan 1 million d'arbres pour la Réunion entre le Département et la commune de Petite-Ile

Organisation du premier Challenge interne de la Mobilité
Livraison du collège ROQUEFEUIL, une construction exemplaire et durable

➤ SEPTEMBRE

Participation du Département au 1er Salon de l'écologie
Lancement de 3 AAP dans le cadre du Plan AgriPéi 2030
Participation du Département au Salon de l'emploi
Mise en place du comité Départemental des services aux familles

Lancement du 24ème challenge des créateurs

Remise des prix du Challenge de sensibilisation aux économies d'énergie dans les collèges, du Challenge Embellissement et concours No Gaspi

Réouverture du sentier d'accès à Roche Plate Mafate au départ du Maïdo : Ti Col la Brèche

➤ OCTOBRE

Adoption du forfait Mobilité

Lancement des travaux d'extension des périmètres irrigués du Sud sur les secteurs de Mont-vert et Anse les Hauts

Avis d'enquête publique pour la création d'un premier PAEN départemental sur la commune de Petite Ile

Atelier international sur l'adaptation des territoires insulaires face au changement climatique

17ème édition des Rendez-vous NatureS 2021

SEDD – Accueil des parents et enfants du programme Respirations à Mascarin Jardin Botanique

Lancement de 3 Appels à Projets dans le cadre d'AgriPéi

Participation du Département de La Réunion au Congrès mondial de la Nature de l'UICN (3 au 11 sept)

Plaquette prestige du Plan 1 million d'Arbres pour La Réunion pour la rencontre ministérielle

Formations et opérations de récolte de graines

Grand Raid : participation du Département – sensibilisation sur le patrimoine naturel exceptionnel de La Réunion et à la

gestion des déchets en milieu naturel (remise de pochettes éco-citoyen aux 6000 coureurs)

Inauguration de la station VTT à Cilaos : Partenariat Département-ONF

Plan 1 million d'Arbres pour La Réunion : remise de la charte Bwa kartié au collège Alsace Corré à Cilaos

Sensibilisation sur le Plan 1 million d'Arbres pour La Réunion : partenariat presse magazine Bougez Mag – Rendez-vous citoyen (magazine du Département) – Le quotidien – le JIR – Visu

Création d'une graineterie : organisation de la gouvernance liée à la récolte et à la distribution des semences et des espèces indigènes et endémiques

Signature de la convention partenariale pour le Programmation Abeilles sentinelles de l'environnement entre l'UNAF et le Département de La Réunion

➤ NOVEMBRE

Lancement d'un appel à projets départemental en faveur du développement des exploitations agroécologiques 2021-2022

Formation des futurs agents formateurs internes de la Fresque du Climat

Lancement du Volet Sobriété énergétique du Plan Négawatt®

Lancement de deux appels à projets visant à aider les ménages à accéder et se maintenir dans leur logement

Approbation du Plan de Mandature 2021-2028

➤ DECEMBRE

Plan 1 million d'Arbres pour La Réunion : création d'arboretum (Partenariat ALEFPA – DEPARTEMENT)

Plan 1 million d'Arbres pour La Réunion : partenariat EDF-AVE2M-DEPARTEMENT : Création d'une micro-forêt urbaine à l'agence EDF de Saint-Pierre

2. Les indicateurs du baromètre

Le tableau ci-dessous propose une série d'indicateurs organisée selon les finalités du PDTEs. Ils permettront de suivre annuellement les avancées dans les secteurs de l'environnement, du social et de l'économie. Ces indicateurs sont évolutifs pour s'adapter notamment aux changements du territoire et de la réglementation.

| Finalité | Thème | Indicateurs | Donnée la plus récente connue | Cibles | |
|-------------------------------------|---|--|---|---|--------------------|
| Eco-exemplarité | Energie et GES | Bilan Carbone | en cours d'évaluation | Neutralité Carbone en 2030 | |
| | | Consommation électrique du patrimoine bâti en Gwh/an | 21,6 Gwh en 2019 | | |
| | | Dépenses électriques en M€/an | 4,01 M€/an en 2019 | - | |
| | | Production d'énergie électrique en Gwh/an | 7 Gwh en 2018 | 50 Gwh en 2023 | |
| | | Recettes « Production Electrique » par M€/an | 0,6 M€/an | - | |
| | Déchets | CO2 évité | 5 880 t en 2019 | 21 500 t en 2023 | |
| | | Volumes de déchets recyclés | 405 000 litres | - | |
| | | Volumes de déchets non recyclés | 2 millions de litres en 2020 | diminution de 50% en 2025 | |
| | | Nombre de rames papier consommées/an | 8151 (janv à nov 2021) | - | |
| | Mobilité | Equipements informatiques donnés ou recyclés | 918 en 2020 | - | |
| | | Nombre de véhicules au parc auto | 559 en 2021 dont 480 en gestion directe | 399 | |
| | | Litres de carburants consommés par le parc auto | en cours d'évaluation | - | |
| | | Tonnes de CO2 émises par le parc auto | 480 t CO2 en 2020 | 269T CO2 en 2023 | |
| | | Tonnes de CO2 émises par le parc auto rapporté par agent | 92 kg CO2/agent en 2020 | - | |
| | | Nombre de véhicules électriques | 6 | - | |
| | | %age de véhicules électriques du parc auto | 0,01% | - | |
| | | Nombre de vélos | 8 | - | |
| | | Nombre d'arbres solaires implantés | 1 | 10 | |
| | | Nombre d'agents ayant bénéficié d'une indemnité kilométrique | 0v | 500 | |
| | | Nombre de jours télétravaillés | 18 516 | - | |
| | | Nombre d'agents ayant participé au Challenge de la mobilité | 200 | 500 | |
| | | Achats | Formation C. Climatique | Nombre de marchés comprenant une clause environnementale | 72 marchés en 2020 |
| | %age des marchés comprenant une clause environnementale | | 36% | 50% en 2026 | |
| | Nombre d'heures d'insertion | | 22789 en 2020 | 45 578 en 2026 | |
| | %age d'achats de mobiliers éco-labélisés | | 0,2 | - | |
| | Conversion des politiques publiques | Biodiversité | Nombre d'individus produits | 40 000 en 2020 | - |
| | | | Nombre d'individus plantés | 38 600 en 2020 | 1 million en 2024 |
| Surfaces traitées contre les EEE | | | 614 ha en 2020 | 700 ha /an | |
| Volume déchets collectés / sentiers | | | 500 t en 2020 | - | |
| Eau | | Nombre de sensibilisations réalisées (Fete + RDV Natures) | 2 000 | - | |
| | | Surfaces agricoles irriguées | 16 000 ha en 2020 | 17 600 en 2027 | |
| Agriculture | | Nombre exploitations raccordées | 5150 en 2021 | - | |
| | | Couverture locale du marché en produits frais | 72% | 80% de fruits et légumes frais en 2030 95 % de viande fraîche en 2030 | |
| | | Couverture locale du marché global (frais, transformé, congelé)42% | | - | |
| | | Surface agricole sanctuarisée par un PAEN | 0 | création de 5 PAEN | |
| | | Surfaces agricoles en friche remises en culture | 210 ha en 2021 | 2000 ha | |
| | | Surface agricole | 42 000 ha | maintien des 42 000 ha | |
| | | % de produits péi dans les assiettes des collégiens | 40% en 2020 | | |
| | | Nombre d'Ampéi créées | 20 en 2020 | - | |
| | | Volume de denrées gaspillées dans les collèges | à évaluer | -20% | |
| | | Surface agricole bio | 1475 ha en 2020 | 3000 ha en 2030 | |
| Routes Départementales | | Part de la surface cultivée en bio | 3,5 % en 2020 | - | |
| | | nombre d'exploitation bio | 345 en 2020 | 750 exploitations en 2030 | |
| Insertion | | Nombre de radiers submersibles supprimés | 51 radiers supprimés depuis 2007 (9 en12 | en 020) 2022, 156 à terme | |
| | | Nb kms de pistes cyclables sur les RD | 27 km | - | |
| Solidarité Ecologique | Ecologie économie | Nombre de projets d'économie circulaire accompagnés | 14 labellisés en 2021 | 20 projets / an | |
| | | Nombre de projets lauréats au Challenge des créateurs | 7 par an | 7 par an | |
| | Sensibilisation à l'environnement dans les collèges | Nombre d'ateliers publics vulnérables | 0 | 4 par an | |
| | | Nombre d'ateliers grand public | Salon de l'écologie | 3 par an | |
| | | Nombre de collèges participant au Challenge energie | 15 collèges par an | 15 collèges par an | |
| | Partenariat | Nombre de collèges participant au Challenge No Gaspi | 15 collèges par an | 15 collèges par an | |
| | | Nombre d'établissements sollicitant la dotation biodiversité | 25 | - | |
| | Convention avec les communes | 24 (PST2) | 24 communes (PST2) | | |
| | Convention avec les intercommunalités | 2 (TCO + CINOR) | 5 | | |
| | Nombre d'actions de coopération | à préciser | 2 en 2021 | | |

PARTIE 2 :

BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES ET SERVICES MIS EN ŒUVRE PAR LA COLLECTIVITE AU REGARD DES FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



I. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'année 2020 a été l'une des trois années les plus chaudes jamais enregistrées. D'après le rapport de l'OMM (Organisation Mondiale de la Météorologie), la température moyenne mondiale a dépassé cette année-là de 1,2 °C la valeur préindustrielle de référence (1850-1890). La tendance au réchauffement global et son origine liée aux activités humaines constituent une réalité incontestable.

Le Département de la Réunion fait aujourd'hui face à sa responsabilité en tant que décideur local en mettant en place une politique de réduction de son empreinte carbone et limite sa production de gaz à effet de serre.



I. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Quels sont les principaux leviers d'actions ?

- L'adoption en mars 2021 du Plan de Transition Ecologique et Solidaire. Ce document constitue la feuille de route de la collectivité pour une réduction de son empreinte environnementale et l'essor d'un nouveau modèle de développement. Ce plan comporte 4 grandes finalités : l'éco-exemplarité, la conversion des politiques publiques, la solidarité, la réussite du plan.
- La mise en œuvre du Plan NégaWatt (adopté en Nov 2019) comprenant 3 volets : sobriété–efficacité–production d'énergie pour une collectivité à énergie électrique positive en 2023 La mesure du Bilan Carbone de la collectivité en cours
- La production d'énergie renouvelable sur le patrimoine bâti et les infrastructures hydrauliques à travers notamment la réalisation de centrales photovoltaïques et de centrales hydroélectriques
- Réalisation du 1er Challenge Départemental de Sensibilisation aux Économies d'Énergie avec mise en place de dispositifs de réduction de la consommation en énergie au sein de 15 collèges
- Sensibilisation au réchauffement climatique
- Accord cadre de partenariat entre le Département et EDF 2020-2023 structuré autour des thématiques : Assistance à la mise en œuvre d'un « schéma directeur énergie », Assistance à la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation des personnels du Département et des collégiens aux économies d'énergie, Assistance à la valorisation des richesses naturelles et culturelles du Département
- Un verdissement du Parc auto grâce à l'acquisition de voitures et vélos électriques et le développement de pratiques alternatives à la voiture solo L'expérimentation d'une pompe de refoulement d'eau sans électricité sur le réseau hydraulique départemental

QUELQUES CHIFFRES REPÈRES

- 23 centrales photovoltaïques sur les toitures des collèges produisant 7GWh/an
- 1,4 GWh/an produits à partir des infrastructures hydrauliques
- 50 GWh d'électricité produite en 2023
- 43,5 GWh/an d'électricité consommé par la collectivité

Objectifs de Développement

Durable Internationaux correspondants



Il est présenté ci-après les actions les plus représentatives menées en 2021

1.1. Un Plan Départemental de Transition Ecologique et Solidaire adopté en mars 2021

Afin d'amplifier sa trajectoire écologique, le Département a adopté en 2021 son Plan Départemental de Transition Ecologique et solidaire qui regroupe non seulement les actions initiées mais également les chantiers à engager et mesures à mettre en œuvre pour apporter des réponses face à l'urgence climatique et aux bouleversements auxquels nos modèles de sociétés actuels doivent et devront faire face avec agilité. Afin de faire émerger des solutions adaptées aux besoins des habitants et élaborer avec l'ensemble des réunionnais ce Plan, le Département a conduit en 2020 une concertation citoyenne. 1 067 contributions ont ainsi pu être recueillies et considérées avec intérêt dans l'élaboration de ce Plan.

Ce plan comporte 4 grandes finalités, visant à accompagner le territoire vers un futur associant durabilité, bien-être social et résilience économique.

- Le premier axe concerne l'éco exemplarité de notre collectivité, avec des mesures permettant de progresser davantage sur nos comportements, notre organisation, et les moyens techniques utiles pour maîtriser et réduire l'impact de notre fonctionnement sur l'environnement.
- Le second axe vise à faire de la transition écologique et solidaire le moteur de l'action publique et de la prise de décision à travers notamment le plan 1 million d'arbres, la valorisation de la production locale, l'objectif d'autonomie alimentaire, la promotion de l'économie circulaire et un aménagement cohérent et durable du territoire.
- Le troisième axe porte sur la solidarité écologique, associant tous les Réunionnais dans cette démarche afin que chacun puisse y contribuer et en être également bénéficiaire, tout particulièrement les plus vulnérables et les jeunes.
- Le dernier axe vise à créer les conditions de réussite de ce plan en renouvelant nos méthodes pour le piloter, l'évaluer et faire adhérer les acteurs, dans une démarche innovante d'agilité institutionnelle.



La transition écologique et solidaire est un sujet complexe mais une véritable opportunité d'évolution de nos actions publiques. Elle nous invite à nous ré-inventer en apportant des réponses concrètes dans les domaines essentiels ; le pouvoir d'achat, l'emploi, la santé, la sécurité, la qualité de vie, la démocratie.

1.2. Une quantification des émissions de gaz à effet de serre en cours de réalisation

En conformité avec la loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010, le Département a missionné cette année la SPL Horizon pour l'élaboration de son Bilan Carbone. Les bilans d'émissions de GES ont pour objectif de réaliser un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre en vue d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions. Ainsi, toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants doivent réaliser leur bilan d'émissions de gaz à effet de serre tous les trois ans. Ce dernier, permettra un pilotage ajusté des actions prioritaires à mettre en œuvre en matière de transition et de sobriété énergétique, de mobilité des agents et des élus de la collectivité ainsi qu'en matière de gestion du Patrimoine. C'est un diagnostic essentiel pour un Plan Départemental de Transition Ecologique et Solidaire évolutif rationnel et efficace sur son volet Eco-exemplarité.

La phase de recueil des données a débuté en Juillet 2021, et le bilan sera présenté en Décembre de cette année.

Compte tenu du patrimoine et des compétences qui étaient celles du Département en 2013, les émissions avaient été évaluées à 120 338 t CO₂e pour 5 177 agents soit 23 tCO₂e par agent (méthode Bilan Carbone[®]).



BILAN CARBONE[®]

Il s'agit d'un outil permettant à ses utilisateurs de disposer d'une démarche efficace pour établir un bilan quantifié des émissions de gaz à effet de serre engendrées par leur activité et de connaître leurs marges de manœuvre pour les diminuer à court et long terme.

C'est un standard en matière de comptabilité des GES : il a pour objectif de réaliser une photographie exhaustive de l'ensemble des émissions de GES d'une organisation ou d'un territoire.

C'est un outil de management environnemental, remplissant un rôle de guide et de support des organisations dans le cadre de leurs démarches de transition climat-énergie.

Une fois l'évaluation réalisée, l'organisation dispose des informations nécessaires à son reporting environnemental et peut construire sa vision de transition bas carbone.

1.3. Toujours plus de production d'électricité renouvelable grâce au Plan Négawatt

Le plan NEGAWATT lancé en 2019 engage la collectivité dans un effort de transition énergétique avec l'ambition à l'horizon 2023 de faire du Département une collectivité à énergie électrique positive.

Le Plan Négawatt comprend 3 volets : sobriété, efficacité et production d'énergie. S'agissant de la production d'énergie, il vise à **produire de l'électricité** à partir d'énergie renouvelable :

- Grâce à un programme d'équipement des toitures du patrimoine bâti départemental en centrales photovoltaïques

QUELQUES CHIFFRES 2021

23 centrales photovoltaïques produisent 7 GWh d'électricité par an, soit l'équivalent de la consommation de 2 187 habitants

A l'issue de ce programme, les 84 centrales photovoltaïques installées :

- produiront 43 GWh/an d'électricité correspondant à la consommation d'environ 13 493 habitants,
- permettront de produire de l'énergie renouvelable d'origine solaire égale au double de notre consommation électrique actuelle de notre patrimoine bâti,
- Financeront un tiers de la facture électrique annuelle dû au patrimoine bâti.

D'ici 2022, de nouvelles installations tant photovoltaïques qu'hydroélectriques permettront d'accroître la production d'énergie renouvelable de manière substantielle. Par ailleurs, sera engagé un autre Volet du Plan NEGAWATT portant sur la diminution des consommations électriques en agissant sur les comportements (volet sobriété) en sus des actions d'ores et déjà déployées sur les équipements et le bâti (volet efficacité du plan).

- Grâce à un programme d'installation des microcentrales hydroélectriques

QUELQUES CHIFFRES 2021

1 micro-centrale et 1 pomperéversible produisent 1,4 GWh d'électricité par an, soit l'équivalent de la consommation de 440 habitants

A l'issue de ce programme, les 10 centrales installées :

- produiront 10 GWh/an d'électricité correspondant à la consommation d'environ 3 200 habitants,
- permettront de compenser la totalité des frais électriques actuellement engagés par la collectivité pour le fonctionnement de ses installations hydrauliques, et d'effacer la moitié des consommations électriques.

EN 2023, LE BÉNÉFICE ÉCOLOGIQUE EN MATIÈRE DE CO2 NON REJETÉ DANS L'ATMOSPHÈRE S'ÉLÈVERA À 21 500 T /AN

1.4. Lancement d'une expérimentation d'une pompe sans énergie sur les ouvrages hydrauliques départementaux



Dans un souci d'efficacité électrique, une pompe fonctionnant sans électricité conçu par la société UP WELLING (détention d'un brevet d'invention déposée à l'INPI) est actuellement en cours d'expérimentation sur l'infrastructure hydraulique départementale

Cet équipement a été dimensionné pour irriguer une zone de 18 ha située sur le périmètre hydro-agricole de Grand Fond (Commune de St Paul), avec au préalable une phase d'essais permettant de vérifier les performances de la pompe (démarrage des essais en juin 2021 pour une durée de 3 mois)

Le principe est d'utiliser la pression résiduelle disponible à l'entrée de la pompe pour refouler l'eau à une pression 4 fois supérieure à la pression d'entrée.

La pompe n'est raccordée à aucune source d'énergie électrique mais son fonctionnement est tributaire du niveau d'eau dans le réservoir.

La pompe doit en théorie pouvoir refouler 30 m³/h à une pression de 10 bars.

1.5. Les débuts d'une nouvelle mobilité

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 (loi TEPCV) vise à agir pour le climat, en fixant à la France des objectifs chiffrés et des moyens d'action pour mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le climat du 12 décembre 2015

La loi d'orientation des mobilités (loi LOM) de 2019 vient compléter les dispositions initiales de la loi TEPCV en transformant en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres

Le Département a ainsi engagé entre 2018 et 2021 à travers des actes successifs de renouvellement du parc auto et une rationalisation de sa flotte.

Depuis fin 2020, la flotte s'est enrichie de 6 véhicules électriques (2 autres véhicules existants auparavant pour la gestion du jardin de l'état et la galerie du basculement des eaux) dont l'usage se répand de plus en plus chaque jour. Dans le même temps 8 nouveaux vélos à assistance électrique ont été déployés offrant des solutions en faveur d'une mobilité nouvelle. D'ici la fin de l'année 2021, 3 véhicules électriques supplémentaires ainsi qu'un véhicule hybride rechargeable seront acquis.

Soucieuse de l'impact énergétique de cette flotte, les équipes de la collectivité gestionnaires du Parc Auto ont conçu et installé un premier projet expérimental d'arbre solaire offrant des temps de recharge aux véhicules électriques.

Même si la production de ce premier arbre solaire non raccordé au réseau peut encore être optimisée, il porte aujourd'hui symboliquement l'ambition de la collectivité départementale d'installer la sobriété énergétique au sein de notre organisation.

En 2022, la collectivité se dotera de 10 nouveaux véhicules électriques et de 3 scooters également électriques. Elle élaborera par ailleurs une réflexion prospective et stratégique à l'horizon 2030, date qui marquera la fin des véhicules thermiques. Enfin elle débutera la mise en œuvre de son Plan de mobilité interne.

QUELQUES CHIFFRES 2021

- 6 véhicules et 8 vélos électriques
- Age moyen des véhicules : 4.5 ans
- 95% du Parc toujours au diesel

UN FORFAIT MOBILITÉS DURABLES OPÉRATIONNEL

Le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du forfait mobilités durables dans la fonction publique territoriale prévoit que les fonctionnaires peuvent bénéficier du remboursement de tout ou partie des frais engagés au titre de leurs déplacements entre leur résidence et leur lieu de travail avec leurs vélos ou vélos à assistance électrique ou en tant que conducteurs ou passagers en co-voiturage.

Il forme une mesure incitative à l'usage des modes considérés comme vertueux dans le contexte de lutte contre le réchauffement climatique. Il doit servir à l'installation d'une transition dans la pratique des agents au titre de leurs déplacements quotidiens, ce qui en fait une mesure très incitative. Depuis fin octobre 2021, son versement est applicable au sein du Département.

1.6. Accueil d'une délégation d'experts internationaux sur l'adaptation au changement climatique

Dans le cadre du PDTE, la Collectivité décline entre autres un certain nombre d'actions d'atténuation visant à réduire nos émissions carbone et restaurer les capacités de puits de carbone de notre écosystème.

Cependant, les premiers effets du réchauffement sont malheureusement inévitables dans les prochaines années et supposent de prévoir des mesures d'adaptation pour en limiter les conséquences néfastes.

Réfléchir aux mesures d'adaptation et aux enjeux liés aux changements climatiques dans les territoires insulaires c'est ce qu'ont pu faire trois équipes d'experts du 25 septembre au 8 octobre 2021 dans le cadre des rencontres internationales de maîtrise d'œuvre urbaine. A l'origine de cette initiative, l'Agence Française de Développement (AFD) en partenariat avec la Région, le Département, la CIVIS, le TCO et la CIREST. Des rencontres qui ont donné lieu à un débat et à une restitution dans l'Hémicycle du Département le 8 octobre, en présence entre autres de Pierre-André Périssol, Président des Ateliers Internationaux de Maîtrise d'œuvre Urbaine, ancien Ministre et Maire de Moulins, de Marie-Pierre Nicolle, Directrice de l'AFD à La Réunion et de Camille Clain, Vice-présidente du Département, déléguée à l'Environnement et au Développement Durable.



3 EQUIPES - 3 PROPOSITIONS

➤ EQUIPE A : ENTRE KARTIÉ ET QUARTIER, POUR UNE CRÉOLISATION DES ESPACES SOCIAUX

L'équipe a axé son analyse sur les espaces sociaux qui selon elle doivent être « activés » par des dynamiques socio-culturelles que s'approprieraient les habitants pour répondre à leur besoin. Resserrer les liens sociaux participerait à réduire la vulnérabilité et à activer les potentialités de résilience du territoire.

➤ EQUIPE B : LA RAVINE, SUPPORT DE RÉSILIENCE POUR LA RÉUNION

L'approche proposée consiste à relier les Hauts et les Bas et accompagner les mobilités douces voire les non mobilités. Cette démarche agit en cascade sur les territoires et tisse de nouvelles relations entre les personnes, les espaces et les fonctions. Un changement de paradigme s'effectue, d'un système déconnecté du vivant à un système qui réconcilie environnement et économie.

➤ EQUIPE C : D'UN BOR A L'OT

L'équipe a travaillé sur de nouvelles polarités, en soulevant la question de la mobilité, accompagnée d'une stratégie de densification, accueillant des composants de logement, d'agriculture et d'énergie, liées à une planification et un modèle de gouvernance participative. Cette proposition est faite pour répondre aux défis actuels et futurs du changement climatique en assurant une meilleure qualité de vie aux résidents locaux.

2. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Le Réunion est inscrite depuis 2010 au Patrimoine mondial par l'UNESCO pour ses paysages spectaculaires, mais aussi pour sa biodiversité unique et originale. L'ensemble des Pitons, cirques et remparts (42 % de la surface de l'île) contribuent significativement à la conservation de la biodiversité terrestre des Mascareignes. Cependant, comme dans tout territoire insulaire, la biodiversité réunionnaise est caractérisée par la faible résilience de ses habitats naturels et par la fragilité de ses espèces endémiques. Elle est particulièrement exposée aux modifications des conditions environnementales consécutives à l'action humaine.

Le Département intervient ainsi, au titre de sa compétence Espaces Naturels Sensibles, et également en tant que propriétaire notamment des forêts départemento-domaniales pour préserver la biodiversité et protéger les milieux naturels (forêts, prairies), y compris les milieux aquatiques (zones humides, récifs coralliens). En effet, il soutient la Réserve Naturelle Nationale Marine et la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang Saint-Paul. Il met en œuvre également, au travers son réseau hydraulique structurant, une irrigation de résilience basée sur une gestion durable des ressources en eau respectueuse de la biodiversité aquatique.

2. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

QUELQUES CHIFFRES 2021

- 70 000 plantations dans les espaces publics dans le cadre du plan 1 million d'arbres (Bwa de Kartié)
- 2 000 personnes sensibilisées lors de la Fête de la Nature et des Rendez-Vous Natures
- 600 ha traités en travaux de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Quels sont les principaux leviers d'actions ?

Politique de protection et de valorisation des E.N.S

Pilotage et mise en œuvre d'un programme de travaux annuels visant à préserver et à restaurer les milieux forestiers et naturels, principalement pour lutter contre les espèces invasives et assurer la conservation de la biodiversité de l'île et, également pour protéger les sols, les ressources en eau et les paysages

Soutien du Département aux programmes de défense de la forêt contre le risque incendie
Participation du Département au déploiement de dispositifs

dispositifs de biosécurité, permettant de contenir, voire réduire, la prolifération des espèces invasives

Pilotage d'une brigade d'intervention rapide, chargée de lutter contre les nouvelles stations d'espèces invasives

Organisation de manifestations en pleine nature et d'animations pédagogiques, comme les Week-ends NatureS (octobre), et la Fête de la Nature (mai) et la participation à des manifestations emblématiques telles que les journées internationales de la Forêt, de la Biodiversité, des zones humides...

Participation au Grand Raid : sensibilisation sur le patrimoine naturel exceptionnel de La Réunion et à la gestion des déchets en milieu naturel (remise de pochettes éco-citoyen aux 6 000 coureurs)

Exposition de 49 panneaux sur la biodiversité « Histoire des Hommes et des espèces à La Réunion :

opération partenariale avec AVE2Mp

Animation de la dotation biodiversité à destination des écoliers et collégiens : visite d'ENS, création d'arboretum, installation de ruchers

Pilotage du Plan un million d'arbres pour La Réunion : programme de reboisement de l'île, visant à enrayer la perte de biodiversité, à soutenir le développement du territoire et à anticiper les effets attendus du réchauffement climatique

Réalisation par le Département d'une étude de filière macro-économique de la filière bois Action de Valorisation du potentiel agroécologique et agroforestier des E.N.S

Mise en place d'une gestion dynamique des ressources en eau visant à préserver le bon état des masses d'eau

Programme d'actions 2016-2025 spécifiques destinées à améliorer la continuité écologique des cours d'eau (amélioration / mise en place de passes à poissons)

Présidence du Comité de l'eau et de la Biodiversité renouvelé en 2021

Développement d'une politique partagée et solidaire de l'eau et de l'assainissement notamment aux côtés de l'Office de l'eau Réunion



ODD Internationaux correspondants
Il est présenté ci-après les actions les plus représentatives menées en 2021

2.1. Un plan 1 million d'arbres pour inverser la tendance à l'érosion de la biodiversité

L'année 2021 a été une année intense de préparation et d'organisation nécessaire au déploiement des plantations d'espèces endémiques et indigènes dans les années à venir avec notamment :

- La création d'un réseau de pépinières départementales, privées et communales pour la production à grande échelle de plantes endémiques et indigènes
- La Mise en œuvre de micro-forêt urbaine dans les quartiers, écoles et collèges : opération Bwa de Kartié
- Des formations et des opérations de récolte de graines



1 million d'Arbres

POUR LA RÉUNION

- La Création d'une graineterie : organisation de la gouvernance liée à la récolte et à la distribution des semences et des espèces indigènes et endémiques
- La mise en œuvre d'un marché public de fourniture de plants
- La signature d'un contrat de prestation intégré avec la SPL EDDEN

QUELQUES CHIFFRES 2021

- 3 pépinières départementales créées pour une production de 200 000 plants par an
- 70 000 plants d'espèces endémiques et indigènes plantés dans les espaces publics et privés

LE PLAN 1 MILLION D'ARBRES®

Le Département a engagé en 2020 un programme ambitieux de reboisement de l'île qui vise en la plantation d'un million d'arbres indigènes et endémiques sur le territoire départemental d'ici à 2027.

Ce programme qui vise la plantation à grande échelle est conçu comme un projet de territoire qui répond aux 3 enjeux suivants :

- **Ecologique** : restauration de la biodiversité et des milieux naturels, reconstitution de puits de carbone pour limiter l'impact de notre empreinte écologique et atténuer les effets du changement climatique
- **Economique** : avec le développement de nouvelles filières autour de la biodiversité, créatrice d'emplois
- **Social** : pour améliorer le cadre de vie des Réunionnais en créant, au cœur des zones urbaines des micro-forêts urbaines (opération Bwa de Kartié).

2.1. Un plan 1 million d'arbres pour inverser la tendance à l'érosion de la biodiversité

La mise en œuvre de ce plan repose sur la mobilisation du plus grand nombre. En 2021, de nombreux partenaires ont manifesté leur souhait de s'associer à la démarche. C'est ainsi que des conventions de partenariat ont été signées avec les structures médico-sociales La Fondation Père Favron et L'ALEFPA, l'Association culturelle Guan Di, le Grand Port Maritime De La Réunion, et la SREPEN.



Afin d'amplifier son action de proximité envers les territoires, Il a également été signé cette année des conventions-cadre 2021-2025 entre le Département et la commune de Petite-Ile. Elles ont pour objet la mise en œuvre, de manière concertée et coordonnée, des actions relevant du Plan quinquennal « 1 million d'Arbres pour La Réunion », sur les territoires communaux.



2022 sera marquée par le démarrage d'une production massive de plants d'espèces indigènes et endémiques avec la mise en exploitations des 3 pépinières départementales dans le cadre d'un contrat de prestation intégrée avec la SPL EDDEN et la conclusion de marchés de fourniture de plants avec les horticulteurs.

2.2. 30 années d'engagement du Département pour les espaces naturels sensibles

Un espace naturel sensible est un milieu naturel remarquable menacé ou vulnérable présentant un intérêt réel qu'il soit paysager, floristique ou faunistique. Compétent au titre de la loi pour mener une politique de protection et de valorisation de ces espaces naturels, le Département met en œuvre depuis 1991 une politique de préservation et de la valorisation de ces milieux.

Les investissements déployés depuis 1991 par notre Collectivité, aux côtés de ses partenaires et gestionnaires des Espaces Naturels Sensibles, et de l'Europe, permettent l'ouverture de ces sites naturels au public.

Les actions ainsi menées par le Département sur les ENS visent :

- La protection de l'environnement par une protection active des milieux naturels et de la biodiversité (lutte contre les espèces invasives, protection de la forêt contre les incendies, animation et sensibilisation des populations) ;
- L'insertion et le développement d'activités économiques (loisirs et sports de pleine nature, écotourisme, agriculture, sylviculture, nouvelle filière bois de goyavier, ...) dans des conditions compatibles avec la préservation des milieux ;
- Le bien-être de la population (accueil de tous les publics dans un cadre de vie préservé, espace de respiration).
- Le Département soutient par ailleurs des associations agréées au titre de l'environnement (SEOR, SREPEN) pour des actions concrètes de préservation de la biodiversité, pour une sensibilisation du grand public dont les collégiens, pour une formation des agents de la collectivité, pour la labellisation de nos sites emblématiques (démarche « Refuge » pour le jardin de l'Etat et le jardin botanique Mascarin).

2022 sera marquée par le renforcement du programme de lutte contre les espèces exotiques envahissantes avec le déploiement d'un nouveau type d'atelier chantier d'insertion (ACI) associant l'ONF et la SPL EDDEN ainsi que le déploiement d'un plan de communication de masse dans le cadre du Programme Opérationnel de Lutte contre les Invasives.

QUELQUES CHIFFRES 2021

- 350 sites d'accueil aménagés sur le domaine départemental-domanial
- 600 ouvriers en contrats aidés employés pour l'entretien des espaces naturels

Le Département mène une véritable politique de développement durable dans la gestion de ses espaces naturels en y intégrant ses différentes composantes à la fois sociales, économiques, de bien-être et bien sûr de protection de l'environnement et de la biodiversité réunionnaise.

2.3. L'engagement du Département face aux atteintes des milieux naturels : restauration des espaces, sites et itinéraires affectés par l'incendie du Maïdo de 2020

L'incendie du Maïdo a ravagé en novembre 2020 175 ha de végétation. Le Département s'est mobilisé pour une restauration rapide du site. Il a coordonné, en liaison avec les partenaires (ONF, Parc National, Services de l'Etat, Conservatoire Botanique de Mascarin, principaux financeurs), la mise en œuvre d'un plan d'actions global « post incendie » destiné en particulier à :

- reconstituer les milieux naturels dégradés,
- rouvrir le belvédère pour l'accueil du public,
- rétablir l'accès au sentier de Roche Plate, pour désenclaver l'îlet,
- poursuivre l'équipement du massif forestier en matière de défense contre l'incendie.

Le sentier reliant l'îlet de Roche Plate et l'ensemble du belvédère du point de vue sur Mafate, deuxième point de vue le plus visité de l'île avec 250 000 visiteurs par an, ont ainsi fait l'objet en 2021 de travaux de sécurisation et d'aménagement prioritaires. Le belvédère du Maïdo a été de nouveau accessible au public dès le mois de mars 2021

Le Conseil Départemental et l'Europe ont financé les travaux sentier ti Col du Maïdo à la Brèche, l'une des portes d'accès à Mafate, pour un montant de 130 000 €.

En 2022, les travaux d'accueil du public se poursuivront sur le site du Maïdo et également celui du Pas de Bellecombe Jacob.



2.4. Confortement et sécurisation du barrage du Bras de la Plaine : un ouvrage névralgique pour la microrégion sud, et un chantier d'envergure respectueux de l'environnement

Les périmètres irrigués de la collectivité sont en grande partie alimentés en eau par des ouvrages de captage en rivière. Les « marches » qu'ils constituent et la dérivation des débits qu'ils impliquent contraignent fortement la continuité écologique des cours d'eau. Suite à l'expertise de l'ONEMA et du fait des évolutions réglementaires, un processus de concertation avec la DEAL a permis d'aboutir à une planification des actions à entreprendre par le Département en faveur de la continuité écologique sur la période 2016-2025.

Les travaux de confortement et de sécurisation du barrage du Bras de la Plaine (15 M€) achevés en 2021 permettent non seulement de rétablir la circulation des poissons et macro crustacés sur la partie amont du Bras de la Plaine et apportent également une réponse efficace à plusieurs enjeux majeurs :

- la sécurisation de l'approvisionnement en eau des populations
- la limitation des tours d'eau d'irrigation : l'amélioration du fonctionnement du captage permettra également de limiter les durées de coupures des branchements d'irrigation et contribuera ainsi à la sécurisation des productions agricoles et de l'économie des exploitations
- la préservation et la gestion durable des ressources en eau : l'optimisation des conditions d'exploitation permettra une diminution des prélèvements dans les nappes souterraines, dont certaines peuvent localement présenter des signes de vulnérabilité vis-à-vis des risques d'intrusion saline (aquifères côtiers)
- la production d'énergie renouvelable : le projet permettra de sécuriser l'alimentation de la centrale hydroélectrique EDF située sur la commune de Saint Pierre.

Au cours des travaux, de très nombreuses précautions et mesures spécifiques ont été adoptées pour préserver l'environnement aquatique comme terrestre notamment la restauration d'habitats, la plantation d'espèces végétales endémiques, la lutte contre les espèces envahissantes, la mise en place de dispositifs permettant de maintenir la continuité biologique de la rivière, des mesures spécifiques pour préserver l'avifaune, l'enlèvement des déchets historiques accumulés dans la rivière. Au global, environ 15% du montant du marché, soit environ 2,5 M€HT, ont été consacrés à la mise en œuvre des mesures environnementales.

QUELQUES CHIFFRES 2021

- 100 000 personnes dépendants de cet ouvrage
- 2200 abonnements agricoles
- Périmère irrigué de 5500 ha



2.5. Participation du Département à l'évènement « les jours de la nuit » pour dire stop à la pollution lumineuse

Cette 13^{ème} édition des Nuits sans lumière rebaptisée les «Jours de la Nuit», initié par le Parc National de la Réunion avait pour l'objectif «de permettre à chacun de s'informer sur l'intérêt de préserver la Nuit et de se réapproprié ce moment essentiel». Elle a pour objectif de sensibiliser les Réunionnais sur les dangers des excès de lumière artificielle, non seulement pour les Pétrels qui peuvent être désorientés lors de leur migration, mais aussi pour l'ensemble de la biodiversité locale. Une pollution lumineuse qui conduit aussi «à la dérégulation des cycles naturels chez l'humain».

La collectivité a participé activement comme chaque année à cette opération en plongeant dans le noir **les 13 sites emblématiques du Département à partir de 18h** : Hôtel du Département, Villa du Département, site de la Victoire, Jardin de l'Etat, Mascarin Jardin Botanique de La Réunion, les Archives Départementales, les arrondissements Sud et Ouest, les TAS Nord et Est, le musée de Villèle, le musée Léon Dièrx, l'Artothèque et le Muséum d'Histoire Naturelle.



Le pétrel de Barau et pétrel noir de Bourbon

Le pétrel de Barau et le pétrel noir de Bourbon sont des oiseaux marins endémiques de l'île de La Réunion. Lorsque les jeunes pétrels prennent leur envol depuis les sommets de l'île, le reflet de la lune sur l'océan leur indique naturellement la direction à suivre. La lumière des villes crée le même effet et provoque l'échouage de nombreux pétrels. Une fois au sol, ils ne peuvent plus redécoller et sont la proie des rats, des chats et des chiens errants. En 2016, ce sont plus de 460 pétrels de Barau qui ont été sauvés grâce aux « Nuits sans Lumière ».

2.6. La Fête de la Nature : un événement national mis en œuvre à La Réunion par le Département



FÊTE DE LA NATURE
À TRAVERS MILLE & UN REGARDS
DU 8 AU 12 MAI 2021

© Bruno Bamba

VISITES GRATUITES SUR TOUTE L'ÎLE
LE PROGRAMME SUR WWW.DEPARTEMENT974.FR
Réservations : **0262 97 59 59**

Logos: Europe, l'Europe s'engage à La Réunion avec le FEADER, Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural FEADER, ESPACES NATURELS SENSIBLES, Département de La Réunion.

Icons: face mask, hand sanitizer, hand hygiene.

- Partenaire de la manifestation nationale, le Département de La Réunion organise tous les ans la Fête de la nature sur le territoire de La Réunion. La 15ème édition s'est déroulée pendant les vacances scolaires du 8 au 12 mai prochain et sous la thématique « A travers mille et un regards ». L'objectif étant d'impliquer la population dans la conservation d'un patrimoine naturel unique et remarquable et de favoriser la rencontre entre le public et les patrimoines naturels de notre Ile, le public étant non seulement un usager des milieux naturels mais surtout un acteur de la préservation de la biodiversité
- Pour sa mise en œuvre, la Collectivité a mobilisé ses partenaires et ses gestionnaires d'espaces naturels sensibles. Grâce aux 100 visites guidées et animations gratuites proposées sur l'ensemble des milieux naturels (21), le public a pu être sensibilisé aux enjeux de protection de la biodiversité exceptionnelle de l'île.

2.7. Les Rendez-vous NatureS : Un événement 100% Département pour rendre la nature accessible à tous

Le Département a organisé du 9 au 24 octobre 2021 la 17ème édition des Rendez-vous NatureS (anciennement Week-end NatureS) afin de faire découvrir aux Réunionnais et Réunionnaises la biodiversité exceptionnelle de la nature réunionnaise et que chacun puisse contribuer à sa sauvegarde.

Placé sous la thématique de l'année internationale de l'économie créative au service du développement durable, ce rendez-vous avec la nature était également marqué par la célébration des 30 ans de mise en œuvre de la politique des Espaces Naturels par le Département.

Ce sont près de 180 visites guidées et animations pédagogiques gratuites qui ont été proposées et qui ont permis aux participants de voyager au cœur d'un patrimoine naturel et des paysages spectaculaires de l'île !



3. COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS

Un développement humainement et socialement durable peut être défini comme la recherche d'un développement qui garantisse aux générations présentes et futures le maintien ou l'amélioration des capacités de bien-être pour tous, à travers la recherche de l'équité entre les générations. Cette finalité est ainsi complémentaire avec celle visant l'épanouissement humain.

Le Département, en tant que chef de file de l'action sociale, assure des compétences obligatoires en matière de Solidarités. Directement concerné par le pilier insertion sociale et professionnelle, il met en œuvre des politiques publiques d'actions sociales et médico-sociales qui répondent aux objectifs de développement durable.

3. COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS

Quels sont les principaux leviers d'actions ?

Plan Départemental de Relance Economique et Sociale (PDRES) 2021-2025 qui propose notamment un chèque d'accompagnement alimentaire (CAPAH) et un Pass Bien-être pour lutter contre l'isolement

Pacte de Solidarité et d'Urgence Sociale (PSUS)

Expérimentation du R+ pour permettre l'insertion par l'activité notamment pour les jeunes

Déploiement des Mesures d'Accompagnement Sociales Personnalisées (MASP)

L'application du Schéma Directeur d'Organisation

Sociale et Médico-sociale (SDOSM) 2020-2024 pour une responsabilisation des familles accompagnées en mettant l'accent sur la prévention et sur la santé

Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la Pauvreté avec notamment un 7ème avenant conclu en Septembre 2021

Mise œuvre d'un nouveau référentiel de polyvalence afin d'harmoniser les pratiques professionnelles sur l'ensemble du territoire dans un souci d'équité de traitement envers les usagers Etablissement d'un plan de résorption des établissements illégaux d'accueil des séniors

Mise en œuvre du dispositif Pacte de Solidarité Territoriale 2eme génération

Co-pilotage avec l'Etat du Plan Départemental d'action pour le Logement

QUELQUES CHIFFRES 2021

- > 45 000 bénéficiaires du Pass Bien être
- > 1500 logements réhabilités en 2020, plus de 2000 en 2021
- > 10 000 familles bénéficiaires du CAPAH
- > 3 208 CER R+
- > 22 Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé
- > 5 MAF créées
- > 38 M€ mobilisés au titre du PST (1ere et 2eme)



ODD Internationaux correspondants
Il est présenté ci-après les actions les plus représentatives menées en 2021

3.1. Convention d'appui à la lutte contre la Pauvreté et d'accès à l'emploi 2019 -2021

Dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté annoncée le 13 septembre 2018 par le Président de la République, la convention d'appui adoptée en Séance Plénière du 21 décembre 2018 a défini des priorités conjointes entre l'Etat et le Département déclinées sous la forme d'engagements réciproques. Des avenants successifs ont permis d'élargir le champ d'actions initial en réajustant, le cas échéant, certaines modalités de mise en œuvre.

La Réunion présentait un taux de pauvreté de 38 % avant la crise sanitaire liée à la COVID-19. La situation en post-crise est, de manière prévisible, dégradée à la fois pour les publics précaires connus des acteurs sociaux du territoire, mais également pour de nouveaux publics impactés par les conséquences de la baisse d'activité économique liée à la crise sanitaire.

Ces fragilités sont durables et appellent une réponse de long terme. L'une des réponses à cette crise réside dans un renforcement des actions et dispositifs existants portés par le Département qui ont permis d'apporter des réponses aux publics en situation de fragilité sociale mais également dans l'innovation sociale. L'évolution et l'importance des besoins sociaux appellent en effet à sortir des sentiers battus et à expérimenter de nouvelles solutions pour lutter contre la pauvreté.

Traduction de la préoccupation constante du Département d'être en adaptation permanente face aux besoins du territoire, la convention initiale a vu au travers de nouveaux avenants signés au cours de l'année 2021, un certain nombre des actions qui la composent (qu'il s'agisse du socle comme des initiatives émanant du territoire) être actualisées et adaptées, notamment à la lumière du contexte de la crise sanitaire. Le Département y a également identifié et/ou co-construit de nouvelles actions, qui viennent là aussi enrichir la convention, tant sa partie « socle » que dans sa partie « initiatives du territoire

3.2. Prolongation du dispositif R+ en 2021

R+ *l'Allocation d'Insertion et de Retour à l'Emploi*

QUELQUES CHIFFRES 2021

➤ 3208 CER R+ signé
(Oct 2021)

Le Département a initié en 2020 le dispositif expérimental « Allocation d'Insertion et de Retour à l'Emploi – R+ », en partenariat avec la CAF, Pôle Emploi et l'ensemble des partenaires des politiques départementales d'insertion. Ce dispositif vise à lever l'un des freins essentiels au retour à l'activité pour les bénéficiaires du RSA à savoir la baisse conséquente voir la perte totale et rapide des allocations (RSA et AL) faisant suite à la reprise d'activité. L'objectif visé est de faire entrer 5 000 bénéficiaires dans le dispositif.

Au 28 octobre de cette année, 3208 Contrats d'Engagement Réciproque R+ ont été signés. Les perspectives pour la fin de l'année sont les suivantes :

- 965 parcours emploi salarié
- 2 100 parcours de formation
- 50 parcours de mobilité
- 510 parcours de création d'activité.

A partir de 2022, une généralisation du dispositif sera mise en place pour une durée de 3 ans avec la définition de nouveaux objectifs en terme d'entrées dans le dispositif.

3.3. Poursuite du dispositif CAPAH

QUELQUES CHIFFRES 2021

- 100 000 CAPAH distribués
- 10 000 familles concernées

Pour répondre à la crise sanitaire et sociale liée à la Covid-19, le Département a mis en place en 2020 un Chèque d'Accompagnement Personnalisé Alimentaire et Hygiène (CAPAH).

Il permet aux familles vivant dans la précarité et / ou en risque de tomber dans celle-ci, d'effectuer prioritairement des achats de produits frais, souvent absents des colis alimentaires habituels. Ce dispositif a été maintenu en 2021. Ainsi 100 000 CAPAH (soit 1 M€) ont pu être distribués auprès de 10 000 familles.

**Le Chèque d'Accompagnement
Personnalisé Alimentaire et
Hygiène (CAPAH)**

3.4. Mise en œuvre du Pass Bien-être

Dans le cadre de son Plan de relance Economique et Sociale voté le 15 juillet 2020, le Département a mis en place le Pass Bien-être, une mesure permettant aux bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) socle et aux personnes de plus de 60 ans à petite retraite d'accéder à des activités de sports/loisirs, de culture ou de bien-être dispensées par des professionnels ayant conventionné avec la Collectivité.

QUELQUES CHIFFRES 2021

- > 45 645 Pass de 150 euros distribués
- > 45 645 bénéficiaires
- > 641 prestataires conventionnés.
- > 4 130 000 euros remboursés aux prestataires.



PROFESSIONNELS,

**soyez partenaires
du Pass Bien-être !**



Le Département aux côtés des Réunionnais

Ce dispositif réalisé sur mesure tant en soutien aux bénéficiaires qu'aux opérateurs locaux du bien-être incarne le mieux l'appui de la collectivité à la résilience sanitaire et sociale ainsi que l'engagement de la collectivité pour l'épanouissement de tous, malgré le choc de la crise économique.

Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges sont des conditions essentielles au développement durable. La création du Pass Bien-être y contribue pleinement

3.5. PST Nouvelle génération : Renforcement de la prise en compte de la Transition Écologique et Solidaire

La solidarité est le cœur de métier du Département de la Réunion et l'ODD n°17 encourage le partenariat et la coopération pour atteindre l'ensemble des objectifs du Développement Durable.

Afin d'amplifier son action de proximité envers les territoires et travailler en étroite collaboration avec les communes et CCAS, le Département a initié en 2018 un dispositif d'accompagnement : le Pacte de Solidarité Territorial 1ère Génération (PST 1 2018-2020). En 2021, le Département a décidé de reconduire ce projet sur la période 2021-2023 pour un montant de 100 M€ (PST2).

Cette enveloppe est répartie de la manière suivante du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 :

- Un volet investissement « socle commun » : 75M€ sur la période de trois ans, soit 25M€ par an,
- Un volet investissement « projets structurants » : 10M€ sur la période de trois ans, qui permettra de financer les projets d'ampleur portés par les territoires.
- Un volet fonctionnement « social » : 15M€ sur la période de trois ans. A ce stade, une enveloppe a été attribuée à chaque commune, au regard de l'expérience du PST 2018-2020 avec généralement une augmentation de 10% de l'enveloppe attribuée et en cohérence avec la population.

20% de l'enveloppe du volet investissement du PST 2 est dédiée aux projets de transition écologique

Sur le volet fonctionnement, 5 axes correspondant aux priorités du Département ont été déterminés :

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics vulnérables
- Accompagner les enfants et les familles confrontées à des difficultés socio-éducatives
- Soutenir les actions de maintien du lien social et de lutte contre l'isolement des personnes âgées et personnes porteuses de handicap
- Participer à l'amélioration de l'habitat, à l'identique de ce qui a été réalisé dans le cadre du PST dans la logique d'une complémentarité des autres dispositifs du Département
- Soutenir les collectivités dans le développement de l'ingénierie de projet

TYPES DE PROJETS SOUTENUS DANS LE CADRE DU PST2 EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN 2021

- Achats de véhicules électriques
- Achat de matériaux recyclables ou issus du recyclage, notamment pour rénover les routes
- Végétalisation pour préserver les espaces et le confort thermique des villes
- Achat de matériaux ou choix de techniques moins énergivores dans les projets

La solidarité entre les territoires, entre les générations et les personnes fragiles restent une finalité du développement durable que sert le PST 2

3.6. Logement : une préoccupation essentielle pour vivre dans la dignité

Chaque année ce sont plus de 2 000 familles qui bénéficient du dispositif d'amélioration de l'habitat du Conseil Départemental.

Suite à la crise sanitaire et au nombre de logements indignes toujours trop importants, la Collectivité prévoit de doubler ce chiffre et passer à 4 000 logements réhabilités par an, jusqu'en 2025, soit un total de 20 000 sur 5 ans. Ce doublement profitera non seulement aux familles modestes, mais aussi aux petites et moyennes entreprises réunionnaises qui travailleront sur ces chantiers. Cette bouffée d'oxygène pour le secteur du bâtiment - fortement impacté par la baisse d'activités liée à la crise Covid - se traduit donc par un engagement financier qui s'élève à 200 M€ jusqu'en 2025.

3.7. L'ouverture de MAF

L'adaptation de la société au vieillissement démographique est au coeur des préoccupations de la collectivité départementale. L'hébergement de la population âgée représente aujourd'hui un sujet d'importance pour la société réunionnaise eu égard le doublement du nombre de personnes âgées à l'horizon 2030.

Pour répondre à ce véritable enjeu de société, il est nécessaire de construire des modes d'habitat innovant, permettant de s'adapter au mieux aux habitudes de vie de nos seniors. L'une des mesures phare de la collectivité concernant la création de maisons d'accueillants familiaux (MAF).

Par décision SP-2019-DEC-076 en date du 30 octobre 2019, la collectivité a validé les modalités d'intervention financière du Département auprès des porteurs de projets en prévoyant l'attribution de deux types d'aides :

- une subvention d'investissement de 150 000 € au démarrage de l'activité accordée une fois non renouvelable ;
- et une subvention de fonctionnement annuelle destinée à couvrir les charges courantes de structure visant à tendre vers un équilibre budgétaire sur cinq années d'exercice.

QUELQUES CHIFFRES 2021

- 5 MAF créées (Saint-André 3, Saint-Denis, Sainte-Marie) comptabilisant 37 places

Plan Logement d'Abord

Engagé aux côtés de l'Etat dans la lutte contre le sans-abrisme, le Département de La Réunion est retenu comme Territoire de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord lancé par le ministère du logement, seule Collectivité d'Outre-mer sur les 23 sélectionnées. La grande qualité du projet de territoire, présenté par les services de la Collectivité départementale et ceux de la DJSCS, est ainsi reconnue par le comité de sélection. Le plan vise à déployer de façon accélérée le Logement d'abord afin d'orienter rapidement les personnes sans domicile, de l'hébergement vers un logement durable, grâce à un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire. Le Logement d'abord, en insistant sur la priorité donnée au logement comme condition première à l'insertion, choisit de mettre en valeur les compétences des personnes.

3.8. Madagascar, pays prioritaire de l'action du Département en matière de coopération régionale

L'engagement du Département en matière de coopération régionale s'inscrit dans le cadre de l'action extérieure des collectivités locales, fortement soutenue par l'État et l'Union européenne. L'ouverture sur l'extérieur constitue, pour La Réunion, un objectif majeur compte tenu des enjeux de développement durable, de solidarité internationale et de renforcement des échanges humains dans une aire géographique en pleine mutation.

Madagascar et en particulier le Sud Malgache, qui connaît une situation de sécheresse et d'insécurité alimentaire liée, notamment, au réchauffement climatique est une région prioritaire de l'action du Département.

La malnutrition chronique est un problème majeur de santé publique et de développement à Madagascar. C'est le 5ème pays le plus affecté au monde et la situation des enfants y est particulièrement précaire. Par ailleurs, la baisse des revenus générée par les effets de la crise sanitaire a rendu l'accès aux produits alimentaires de base de plus en plus difficile.

Le Département a ainsi apporté son soutien en 2021 à des projets durables dans le secteur de l'agriculture familiale résiliente avec les associations Bel Avenir et Eau de Coco à Tuléar, dans le domaine de l'eau avec l'association Trans Mad Développement, dans le soutien au programme d'actions nutritionnelles et éducatives avec l'association Zazakely à Madagascar.

Il faut noter que l'eau est un secteur prioritaire des actions de coopération du Département qui s'est déjà engagé dans ce domaine à Maurice et en Grande Comore avec l'AFD (Agence Française de Développement). La démarche privilégiée par notre collectivité est de valoriser l'expertise technique de La Réunion tout en favorisant des perspectives de mobilité et d'insertion professionnelle pour nos jeunes. En matière d'eau et d'assainissement, Trans'Mad Développement (TMD) intervient depuis 1997 à Madagascar. Depuis 2005, l'association concentre ses actions sur l'accès à l'eau potable dans la région Sud-Ouest, particulièrement pauvre et affectée par le réchauffement climatique. Elle travaille de façon étroite avec l'État malgache (accord de siège). Ainsi 6 réseaux villageois d'adduction d'eau ont été réalisés et permettent d'alimenter en eau potable près de 50 000 usagers dans trois communes rurales du grand Sud.

QUELQUES CHIFFRES 2021

- 357 000 € de subventions accordées en matière de coopération régionale à Madagascar
- 5 projets de développement soutenus pour favoriser la sécurité alimentaire à Madagascar

4. AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE ET ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES RÉUNIONNAIS

La poursuite du développement durable devient désormais une priorité au regard des dommages causés par l'homme à la planète. On ne saurait oublier que le développement durable doit permettre la satisfaction des besoins et des aspirations des hommes, sans compromettre les capacités des générations futures à subvenir à leurs besoins.

Au-delà de la satisfaction des besoins essentiels, l'épanouissement suppose de donner à tous les êtres humains les conditions de logement satisfaisantes, un accès à la culture et aux pratiques sportives ainsi qu'un accès à une éducation de qualité et à la formation pour tous. C'est ce en quoi le Département œuvre au quotidien.

4. AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE ET ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES RÉUNIONNAIS

Quels sont les principaux leviers d'actions ?

Schéma Général de la Restauration Scolaire dont les enjeux sont notamment :

- Sedoter des moyens de pilotage avec l'acquisition d'un SI (Système d'information) et un redimensionnement de la cellule Restauration Scolaire
- Offrir une prestation de qualité avec un ancrage territorial en adaptant le PAT (Plan Alimentaire Territorial) aux possibilités du CODARUN (Commande de Denrées Alimentaires à La Réunion)
- Lutter contre le gaspillage alimentaire en mettant en œuvre en partenariat avec l'ADEME pour équiper tous les satellites de tables de tri avec pesées (sur 4 ans) avec sensibilisation

Schéma directeur du Numérique Educatif dont les enjeux sont notamment

- Être en conformité avec la législation de juillet 2013, qui a identifié le Département comme étant responsable de l'ensemble des investissements, de la maintenance et de l'entretien (y compris les softwares et les équipements actifs) relatifs au numérique.
- Optimiser l'environnement numérique permettant des nouveaux usages du numérique éducatif, contractualisation avec un prestataire pour un centre de service et pour disposer des marchés pour les différents équipements.

Organisation de Challenges dans les collèges autour du gaspillage alimentaire, des consommations d'énergie, l'embellissement des collèges

Mesures spécifiques dédiées aux publics de l'ASE : programme d'éveil à la culture et au sport déployé depuis sept 2021 et l'organisation de journées dédiées sur 18 sites en nov 2021 dans le cadre de la journée internationale des droits de l'enfant

Mise en place de mesures favorisant l'accès à tous au sport dont un plan 5000 licenciés mis en œuvre dans le cadre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté

Mise en œuvre de résidence d'artistes en soutien aux acteurs culturels

Remise à niveau des équipements culturels notamment le Musée de Villèle, le lazaret de la Grande Chaloupe, l'îlet à Guillaume, Route des Musées et des Jardins de la Réunion

QUELQUES CHIFFRES 2021

- 78 collèges publics et 35 335 demi-pensionnaires
- 19 collèges ayant participé au concours embellissement
- 150 000 licenciés sportifs soutenus
- Plus de 62 000 visiteurs dans les équipements culturels départementaux dont 14 321 scolaires
- +27 000 visiteurs de « Résonances »
- 5000 collégiens participant au Challenge économies énergie



Objectifs de Développement Durable Internationaux correspondants
Il est présenté ci-après les actions les plus représentatives menées en 2021

4.1. Journée internationale des droits de l'Enfant : des activités culturelles et sportives dédiées aux enfants de l'ASE dans le cadre du volet Culture du Plan Pauvreté

Depuis 1989, le 20 novembre est fixée par les Nations Unies comme la Journée internationale des Droits de l'Enfant. Chaque année à La Réunion, des rassemblements sont organisés pour la célébrer. Mais pour l'édition 2021, compte tenu du contexte sanitaire, le Département a mis en place une opération originale intitulée : « À nous la Culture et le Sport ! ». Dans ce cadre, des enfants des structures de l'ASE (Accueil Social de l'Enfance) ont été accueillis les mercredi 17 et samedi 20 novembre dans 18 sites culturels et sportifs.

Au programme : ateliers de pratique culturelle ou artistique ; initiations à diverses activités sportives et de loisirs : kart, parapente, sabre laser, échasses, boxe, cinéma, initiation au moringue et maloya, ateliers de percussions, contes... ainsi que des visites de lieux de culture du Département (Archives départementales, Iconothèque, Musée Léon Dierx, Muséum d'Histoires naturelles, Bibliothèque départementale, Musée de Villèle, Lazaret de la Grande Chaloupe, Musée du Sel de Saint-Leu) où sont proposées diverses animations et des ateliers.



4.2. Un Challenge Départemental de Sensibilisation aux Economies d'Energie : des collégiens ambassadeurs de l'écologie

Dans le cadre d'un partenariat global avec EDF, le Département construit dans différents domaines d'activités, des programmes d'actions permettant le développement de projets en lien avec les enjeux de la **transition énergétique et écologique**, le soutien à l'innovation et les activités de production bas carbone.

Avec une surface plancher des collèges de l'ordre de 750 000 m² (soit 75% des surfaces bâti de la collectivité Départementale), la communauté éducative (élèves, enseignants, agents, ...) a été repérée comme une cible essentielle de ce programme global. Ainsi, en 2019, notre collectivité a mis en place le Challenge Départemental de Sensibilisation aux Economies d'Energie (CDS2E) ayant pour objectif général de sensibiliser les élèves, adultes de demain, sur leurs comportements éco-responsables y compris au sein de la cellule familiale. La première édition, riche en enseignements, a vu la participation active de plus de 5 000 collégiens répartis sur 15 collèges.

Chaque équipe CDS2E était composée d'enseignants, de personnels administratifs et techniques et de collégiens. Elle devait mettre en place des actions au sein de son établissement, pour tenter de réduire sa consommation énergétique. Pour suivre les consommations, un relevé régulier était remis. Parallèlement à ces actions, les établissements scolaires ont accueilli tour à tour le stand Ecowatt d'EDF Réunion; un espace pédagogique, animé par Sciences Réunion et ont pu former des ambassadeurs. Le premier prix a été décerné cette année au collège Le Ruisseau à Saint-Louis et une seconde édition a été lancée pour 2022.



photo de
Word en basse
définition -
photo
remplacée

4.3. La poursuite du concours d'embellissement des collèges

Les établissements scolaires sont certes des lieux d'éducation mais ce sont aussi des endroits où les élèves passent une grande partie de leur journée. Il est ainsi primordial qu'ils puissent évoluer dans les meilleures conditions et dans un milieu agréable pour leur épanouissement car la qualité des lieux de formation a une incidence sur la réussite des élèves.



C'est la raison pour laquelle, en 2012 le Département a lancé une opération innovante associant étroitement les élèves et le personnel des collèges : le concours du « plus beau collège fleuri » devenu concours « d'Embellissement des collèges ».

C'est un projet fédérateur, à la fois pédagogique, ludique et symbolique du dynamisme de la jeunesse réunionnaise et de la politique éducative de la Collectivité, qui associe les équipes de direction, les enseignants, les ATTEE, les élèves et leurs parents.

Il est ouvert à tous les collèges publics de l'île. Il s'agit de :

- › valoriser les actions menées par les collégiens en faveur de l'embellissement de leur collège,
- › amener les collégiens à respecter l'environnement vert de leur collège,
- › rendre les élèves acteurs de « la vie verte » du collège,
- › développer chez les collégiens un intérêt particulier pour l'embellissement de leur cadre de vie

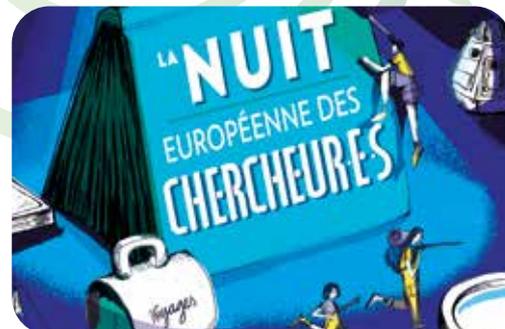


4.4. Accueil de la Nuit européenne des Chercheurs dans les musées du Département

La Nuit européenne des Chercheurs a eu lieu le 24 septembre dernier. Elle a proposé divers ateliers : voyages immobiles, rallye nocturne, speed searching, soirées diapos... sur les sites départementaux. Ainsi, le musée Léon Dièrx, le muséum d'histoire naturelle et le Jardin de l'État ont accueilli de jeunes chercheurs, désireux d'échanger et de partager leurs travaux.

En partenariat avec l'Université de La Réunion, cette nuit a pour objectif de susciter des vocations dès le plus jeune âge à travers le partage d'expériences.

Au vu du succès de l'édition 2021 auprès des familles réunionnaises, cette nuit pourrait faire l'objet d'un nouveau partenariat avec l'Université de La Réunion en 2022.



4.5. Exposition Résonances : Le Louvre à La Réunion en 2021

L'exposition Résonances, le Louvre à La Réunion a été proposée cette année à tous les réunionnais (du 17 juillet au 15 octobre 2021). Plus de 200 œuvres venues du Louvre sont mises en regard avec des œuvres des collections réunionnaises dans les 5 musées de France de La Réunion :



- musée des Arts Décoratifs de l'Océan Indien (MADOI)
- musée de Stella Matutina,
- musée Léon Dièrx,
- muséum d'Histoire naturelle,
- musée de Villèle.

Cette opération d'exception est une première étape vers l'élaboration d'un partenariat durable entre les musées de La Réunion et le Louvre. Elle ouvre ainsi à nos musées des opportunités de collaborations sur d'autres expositions et prêts d'œuvres pour l'année 2022.

4.6. Reconstruction du gîte du volcan : un projet exemplaire et innovant sur le plan environnemental



Le Gîte du Volcan

Ce site volcanique du Piton de la fournaise est l'un des lieux touristiques les plus visités à La Réunion. Le gîte du Volcan représentant à lui seul plus de 12.000 nuitées par an. Au regard de sa vétusté, il fait aujourd'hui l'objet d'une rénovation profonde qui se veut **exemplaire et innovante sur le plan environnemental**. Implanté dans le cœur du Parc National de La Réunion et à proximité du Volcan, **les enjeux de préservation de l'environnement (paysage, biodiversité) et de sobriété énergétique y sont considérables**.

Le futur éco-gîte du volcan, d'une capacité de 101 couchages, garantira des prestations de qualité, un confort optimisé et un **accès à tous les publics, notamment les personnes à mobilité réduite**. Ceci dans un écrin qui respecte parfaitement les normes HQE et qui s'intègre dans le paysage du volcan. Il fonctionnera par ailleurs en **éco-gestion** (eau, énergie, déchets) et en autonomie énergétique.

Sa construction répond ainsi pleinement à l'ODD n°9 qui précise la nécessité de mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain comme conditions essentielles au développement durable.

2021 a marqué le début du chantier (voie d'accès installation de chantier, terrassement et construction des cordées). Une opération de transplantation des espèces protégées et de lutte contre les espèces invasives a été réalisée sur l'emprise du nouveau bâtiment. En effet, de nombreuses espèces n'appartenant pas au milieu d'origine du volcan avait été amenées dans les jardins entourant le gîte. Ces espèces représentaient une menace pour le milieu. Cette action concoure ainsi à préserver et restaurer les écosystèmes terrestres (ODD 15).

La livraison du nouveau gîte est planifiée en 2022, une poursuite du chantier notamment de la déconstruction des anciens bâtiments aura lieu quant à elle en 2023.



Reconstruire en anticipant la future déconstruction

Le chantier du nouveau gîte du volcan est réversible. Il utilise des procédés et produit de construction éco-responsable et anticipe ainsi sur sa futur déconstruction. La durée de vie d'un bâtiment est limitée dans le temps, l'éco-construction anticipe sur la déconstruction et la fin de vie de ce bâtiment. Les procédés et produits de construction se doivent d'être le moins impactants possible sur son environnement. Le choix s'est ainsi porté sur :

- Une limitation drastique de l'usage du béton ;
- Une construction sèche : avec des murs à ossature bois massif et des panneaux massif lamellé collé. Les cloisons en fermacell avec isolant en laine minérale ;
- Des matériaux bénéficiant de la marque NF Environnement ou du label

4.7. Ilet à Guillaume : un projet de connaissance, de préservation et de valorisation du site et du sentier réalisé en lien avec les habitants

A Saint-Denis, à 700m d'altitude, le site de l'Ilet à Guillaume, accessible uniquement en randonnée, abrite les vestiges d'une ancienne colonie pénitentiaire agricole pour enfants (1864-1879).

Témoignages émouvants d'une histoire coloniale mal connue, le sentier, le site et les vestiges qui s'y trouvent sont inscrits au titre des monuments historiques depuis 2008, ce qui en fait le seul patrimoine bâti protégé au cœur du Parc national.

La collectivité s'est engagée dans une démarche de connaissance, préservation et valorisation du sentier et du site. Il s'agit de réactiver les traces du passé récent (sentiers, patrimoine, activités) en les révélant dans un nouveau schéma de développement territorial respectueux du développement durable (notamment réductions des inégalités, protection faune / flore)

Le site a fait l'objet d'une étude croisée, à la fois historique, archéologique et archéo-botanique, menée sur le terrain par l'Inrap en octobre 2020. La dessinatrice « Kitsune » a accompagné le chantier archéologique sur le site et réalisé un carnet de terrain dessiné en lien avec le quartier de Saint-Bernard à La Montagne et ses habitants. Fort de ces travaux, le Département a été sélectionné en avril 2021 dans le cadre de la 4e édition 2021 du Loto du Patrimoine.

Dans les mois prochains, un guide d'entretien du site et une programmation pluriannuelle de sécurisation et de préservation des vestiges seront réalisés.

A partir de ceux-ci la collectivité mettra en œuvre un projet de préservation et de valorisation du site concerté avec les habitants, consistant à :

- préserver, entretenir et valoriser le site,
- aménager un espace d'interprétation et d'introduction à la randonnée en proximité du site,
- proposer pour tous les publics une reconstitution virtuelle, accessible en ligne

Loto du Patrimoine 2021

Le pénitencier pour enfants a été retenu en avril dernier parmi les 18 sites emblématiques de France et d'Outre-mer de la Mission Patrimoine portée par Stéphane Bern avec le soutien de la Fondation du Patrimoine et de la Française des Jeux. Lors des Journées européennes du Patrimoine le 18 septembre 2021, un chèque symbolique de 200 000 € a été remis au Département pour le tirage du Loto du Patrimoine 2021.

5. DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SELON DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES



S'inscrire dans une logique de développement durable demande de revoir nos habitudes économiques et d'adopter des modes de consommation et de production plus raisonnés, plus respectueux de notre environnement et de nos conditions de vie sur Terre.

Le Département, collectivité compétente en matière agricole, par ailleurs autorité de gestion du Programme de Développement Rural 2014-2020, pilote en lien avec l'ensemble de la profession agricole, un projet de grande envergure (AGRIPéi 2030), destiné à bâtir le modèle agricole de demain, qui permettra à nos agriculteurs de relever les nombreux défis, de dimension sociétale auxquels notre territoire ne pourra se soustraire : transition agro-écologique, résilience au changement climatique, évolution du comportement des consommateurs, libéralisation des marchés, souveraineté alimentaire de notre île.



5. DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SELON DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Quels sont les principaux leviers d'actions ?

- Poursuite du Programme de Développement Rural 2014-2022 (FEADER)
- Plan AgriPéi 2030 qui se décline en 39 actions et dont les ambitions sont de protéger le foncier agricole, d'augmenter la production de fruits et légumes, de viandes et la diversification en générale, de développer des outils de production et l'emploi, de préparer et d'assurer la transition écologique des exploitations agricoles, d'améliorer le taux de couverture des produits locaux en particulier pour la restauration collective
- Plan Bio Départemental validé le 24 mars 2021 qui identifie 4 axes stratégiques principaux et 20 actions prioritaires à mettre en œuvre sur la période 2021-2025.
- Déploiement du PDRES : financement de 406 opérations d'aménagement foncier, 320 réservoirs d'eau, 54 réhabilitations de retenues collinaires, 5 unités de transformation de produits agricoles locaux
- Accompagnement des producteurs indépendants de fruits et légumes
- Schéma Général de la Restauration Scolaire 2022-2030, comportant 5 orientations stratégiques suivantes pour structurer l'action départementale pour les 10 prochaines années : se doter des moyens de pilotage – offrir une prestation de qualité – ancrer territorialement la prestation – Valoriser l'emploi dans cette filière – Sécuriser l'autonomie de production du Département Plan pour améliorer les conditions d'alimentation en eau des Hauts
- Plan Départemental de l'Eau et des Aménagements Hydrauliques avec le lancement des travaux d'extension du périmètre irrigué départemental de 820 ha sur les communes de Saint-Pierre et Petite-Ile
- Projet de développement hydrauliques pour les microrégions Nord et Est (projet MEREN) – Engagement des études de conception en 2021
- Feuille de route de la filière PAPAM qui se décline en 20 actions autour de 5 axes stratégiques : consolider sa structuration, Optimiser la valeur ajoutée économique à La Réunion Renforcer ses phases de R&D, développer les territoire et protéger la biodiversité
- Soutien en direction des Amapéi
- Organisation de marchés de producteurs à fréquence mensuelle

QUELQUES CHIFFRES

2021

- 400 producteurs de fruits et légumes soutenus
- 5 unités de transformation de produits agricoles locaux aidés
- Taux de couverture de produits agricoles locaux consommés : 40%
- 138 ha de friches agricoles remises en culture
- 15 collèges participants à l'Opération No Gaspi



Objectifs de Développement Durable Internationaux correspondants

Il est présenté ci-après les actions les plus représentatives menées en 2021

5.1. Lancement d'Appels à Projets pour une mise en œuvre du Plan Agripéi 2030



La collectivité départementale, compétente en matière agricole, marque, au travers de son plan d'actions AGRIPéi 2030, une volonté affirmée d'accompagner le développement des exploitations et des productions locales, avec comme principe fondateur la volonté que le modèle agricole réunionnais de demain puisse refléter une agriculture : - Familiale et créatrice d'emplois, - Diversifiée visant l'autonomie alimentaire de l'île, - A forte valeur ajoutée, source de revenus pour nos agriculteurs, - Ecologique à faible empreinte carbone et résiliente au changement climatique, - Innovante.

Ce plan stratégique global se décline, selon les thématiques et les filières, en feuilles de route aussi concrètes qu'opérationnelles. C'est en particulier le cas de la filière PAPAM (Plantes A Parfums Aromatiques et Médicinales), mais également de la filière BIO réunionnaise dont l'essor et l'ambition importante nécessitent d'y consacrer un plan d'actions spécifiques.

Par ailleurs, la question de la résilience des productions réunionnaises aux risques environnementaux et sanitaires constitue également une priorité importante, en particulier pour les productions végétales affectées depuis plusieurs années par la mouche orientale des fruits.

En lien avec ces angles saillants de la politique agricole départementale, il a été lancé en octobre 2021 trois appels à projets destinés :

- A la structuration de la filière PAPAM, au travers de la mise en place **d'une plateforme d'informations dématérialisées**,
- A la production de **dispositifs de piégeage de mouches dans le cadre d'ateliers d'insertion**,
- A la construction d'un **observatoire de la filière BIO locale et de l'agroécologie**, au travers de la mise en place d'une plateforme d'informations dématérialisées.

Afin de renforcer la sécurité alimentaire du territoire, le Département a lancé en novembre 2021 un nouvel appel à projets en faveur de la **création d'unités de transformation agroalimentaire de la production agricole locale**, à l'échelle artisanale voire semi-industrielle.



5.2. Un plan Bio adopté en mars 2021

QUELQUES CHIFFRES 2021

- En 2019 : 345 agriculteurs bio pour 1 475 hectares
- Cibles AGRIPéi 2030 : +400 exploitations BIO représentant 1 500 hectares supplémentaires
- En 2021 : 100 agriculteurs bio accompagnés

La transition agro-écologique constitue de toute évidence un axe majeur du projet AgriPéi 2030, qui prévoit notamment de « mettre en œuvre un plan BIO ambitieux pour le territoire ». La crise sanitaire aura par ailleurs montré l'importance de renforcer l'autonomie alimentaire de notre île, impliquant de développer nos productions agricoles locales, mais également l'attachement particulier des réunionnaises et des réunionnais à consommer des produits de proximité, de qualité, et dans le Pour faire progresser les pratiques agricoles et répondre pleinement aux attentes sociétales, **un plan Bio ambitieux pour le territoire a été adopté en mars 2021.**

Ce plan s'articule selon 4 axes et 20 actions prioritaires à mettre en œuvre dans les 5 ans :

- FONCIER - le plan prévoit notamment le principe de bonification du dispositif départemental de « primes friches », permettant de favoriser la remise en culture de terrains agricoles sous-exploités au profit d'agriculteurs inscrits dans une démarche d'agriculture biologique (enveloppe prévisionnelle de 400 000 €)
- PRODUCTION - l'une des actions phares concerne la mise en place d'un dispositif de prime à l'installation/ conversion BIO pour une enveloppe prévisionnelle d'1,4 M€ sur les 5 prochaines années. Le Département accompagne déjà, depuis 2017, les exploitations agricoles intégrées dans la démarche de certification « Agriculture Biologique » en subventionnant à 100% le coût des contrôles externes réalisés par un organisme certificateur. Ce dispositif ayant été voté pour 3 ans, il est proposé de le renouveler sur la période 2021-2025, dans la limite d'une enveloppe annuelle de 120 000 euros.
- PROMOTION - il est souligné notamment l'intérêt porté en direction d'opérations de valorisation et de commercialisation de la production BIO
- EXPERIMENTATION - il est en particulier proposé d'accompagner les initiatives menées par différents porteurs de projets pour calibrer des systèmes d'exploitation BIO, adaptés au contexte réunionnais et fondés en particulier sur l'association polyculture/polyélevage.

A noter, qu'en 2021 le Département a mis en place un dispositif d'aide visant à faciliter la mise en place de démarche qualité au sein des exploitations agricoles de La Réunion afin de réduire les coûts de certification BIO pour l'exploitation

Le Département a également lancé en cette fin d'année 2021 un appel à projets afin de soutenir les initiatives de développement d'exploitations conduites en mode agroécologique. Ces initiatives visent l'amélioration du caractère durable de l'exploitation agricole, avec une production diversifiée, basées sur un modèle économique durable et résiliente, intégrant en particulier une bonne connaissance des marchés et une diversification des revenus.



Vous êtes agriculteur ?

Découvrez les dispositifs de soutien à...

La certification
"Agriculture Biologique"

Dossier à transmettre au plus tard le
31 octobre 2021

POUR TOUTE INFORMATION, CONTACTEZ
LA CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS AU
0800 000 490

Le Département aux côtés des agriculteurs

5.3. Des aides pour encourager les circuits courts et la vente directe



Dispositif d'aide à la création de magasins/boutiques de producteurs

Les consommateurs cherchent de plus en plus à se rapprocher des agriculteurs pour limiter les intermédiaires, redonner du sens à leur acte d'achat et avoir accès à des produits locaux de qualité. Pour répondre à cette attente, le Département a mis en place depuis quelques années les AMAPÉI* et les marchés de producteurs. La Collectivité souhaite aller plus loin dans cette démarche et propose le dispositif d'aide à la création de magasins/boutiques de producteurs.

Bénéficiaires : Groupements d'agriculteurs

Dépenses éligibles :

- ◆ Investissement mobilier et numérique lié au local (bureau, caisse enregistreuse, ordinateur, enseigne, devanture...)
- ◆ Matériel non roulant nécessaire à l'équipement du local (rayonnage, étagères, chambre froide, vitrine frigorifique, chariot, caisse...)
- ◆ Frais de publicité sur lieu de vente (PLU)
- ◆ Les investissements financés devront être en lien direct avec la mise en œuvre opérationnelle du magasin ou de la boutique.

Montant de l'aide
90 % des coûts admissibles, plafonné à 90 000 € par projet.



Téléchargez le formulaire sur www.departement974.fr

Dépot des dossiers :
Sous forme dématérialisée par courriel : magasinsproducteurs@cg974.fr
OU
Sous enveloppe cachetée à l'adresse suivante :
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
Direction de l'Agriculture et de l'Eau
Service Innovation Projets Territoriaux
50 Ter, Quai Ouest
97400 Saint-Denis
Pour tout renseignement complémentaire, contactez le 0262 90 35 22

* Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

Le Département aux côtés des Réunionnais

De plus en plus de consommateurs cherchent à se rapprocher des agriculteurs afin de limiter les intermédiaires, redonner du sens à leur acte d'achat et avoir accès à des produits de qualité et locaux. La mise en œuvre des Amapéis et des marchés de producteurs, lancés par la Collectivité, ont été les premières concrétisations pour répondre à cette attente.

La crise sanitaire a montré l'intérêt d'aller plus loin dans la structuration des circuits courts, et le Département souhaite désormais accompagner un déploiement de boutiques/magasins de producteurs sur le territoire. A ce titre, il a été voté en octobre 2020 un dispositif d'aide en faveur de la création de Magasins/Boutiques de producteurs, dans lesquels seuls les produits bruts et/ou transformés seront autorisés à la vente.



Création des Amapéi

Afin de promouvoir le développement des circuits courts en agriculture, le Conseil départemental a créé en 2015, un dispositif de soutien en faveur du déploiement sur notre territoire d'Amapéi (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Péi). L'Amapéi a pour objectifs le développement de l'emploi dans le secteur agricole, le renforcement de la viabilité économique des petites exploitations notamment dans les Hauts, la remise en culture des terres en friche et la promotion d'une alimentation « péi » saine et diversifiée.

Au travers de ce circuit court de distribution, les producteurs s'engagent à fournir aux consommateurs des produits alimentaires de qualité tout au long de l'année, sous forme par exemple de paniers de fruits et de légumes et autres (miel, œufs, viandes, etc.)

A ce jour, 20 Amapéis sont opérationnelles

5.4. Des mesures prises pour plus de produits locaux dans les restaurants collectifs des collèges

Face à des enjeux majeurs et de dimensions multiples (sociaux, économiques, santé publique, et environnementaux), la politique du Département en matière de restauration scolaire vise à améliorer la qualité des repas servis aux collégiens via notamment la promotion et la valorisation des produits locaux.

Dans le projet de la mandature 2015-2021, les élus ont formalisé une volonté politique forte d'augmenter de 13% le taux de produits locaux dans la restauration scolaire d'ici 2021, soit 63% (dont 40% strictement locales) en dépenses, et 70% en volumes (dont 40% strictement locales) pour toutes les denrées hors import.

Dans ce cadre, le Département a réalisé et finalisé cette année une étude pour l'augmentation de la part des produits locaux dans la restauration collective des collèges et établissements sociaux et médico-sociaux.

Le Département a ainsi défini sa stratégie en matière de restauration scolaire pour la prochaine décennie 2021-2030, tout en étant en cohérence avec les orientations politiques de la mandature et en intégrant l'évolutivité de son contexte professionnel.

Cette étude a été confiée au cabinet AGRIATE et s'est déroulée en 3 phases successives : état des lieux, élaboration et choix de scénarios et formalisation du Schéma Général de la Restauration Scolaire (SGRS).

QUELQUES CHIFFRES 2021

- 3 cuisines centrales départementales
- 11 cuisines autonomes
- 5 millions de repas servis
- Finalisation du SGRS des collèges et établissements sociaux et médico-sociaux

5.5. Des opérations de distributions de fruits et légumes dans les collèges

Une opération spéciale baptisée *Bann frui ek legim pei anlèr dan nout kolez a* été organisée cette année à l'initiative du Département en partenariat avec la Chambre d'agriculture.

L'action consistait en la remise gracieuse des produits locaux aux collégiens précédée d'une visite d'exploitations par les adolescents et de l'intervention des producteurs dans les classes pour faire découvrir et sensibiliser les élèves aux métiers de l'agriculture, aux activités agricoles mais aussi aux bonnes habitudes alimentaires et à la santé.

L'opération vise ainsi à redonner aux jeunes le plaisir de goûter à nos produits locaux, mais aussi à contribuer à la modification durable de leurs comportements alimentaires.

L'autre objectif du Département et de la Chambre d'agriculture est de permettre aux élèves de connaître : les origines, les saisonnalités, les terroirs, les modes de production, les variétés, les qualités nutritionnelles et gustatives des produits et les nombreux avantages de produire et consommer local, sans oublier la lutte contre le gaspillage alimentaire, qui s'inscrit dans la continuité de l'opération No Gaspi.



QUELQUES CHIFFRES 2021

- 4000 paniers fraîcheurs distribués
- 6 collèges partenaires

5.6. Un Challenge pour réduire le gaspillage alimentaire dans les collèges

Dans le cadre de ses compétences en matière de gestion des collèges, la collectivité a entrepris depuis 2015 une action de sensibilisation au sein des établissements scolaires pour réduire le gaspillage alimentaire.

C'est ainsi que le concours de «lutte contre le gaspillage alimentaire» en restauration scolaire, «NO GASPI» a vu le jour. Il a pour but de mobiliser les collèges sur la question de l'alimentation, et de valoriser le travail réalisé dans les établissements.

Comme chaque année, No Gaspi est ouvert à 15 collèges. Les participants mènent des réflexions et des actions tendant à limiter le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires. Des ateliers d'éducation à la nutrition sont également mis en place pour les élèves qui, par la suite proposent eux-mêmes un menu «idéal». Des pesées des déchets sont organisées pour mesurer le degré d'efficacité des initiatives mises en œuvre pour réduire le gaspillage.

En 2022, la collectivité souhaiterait aller plus loin dans la démarche en travaillant davantage en amont (avant l'assiette) et en aval avec par exemple une opération de collecte et de valorisation de biodéchets qui pourrait être expérimentée. Le Département a pour projet d'équiper tous les collèges publics du département en tables de tri des déchets, intégrant un système de pesée, ce qui permettra la réalisation de diagnostics du gaspillage alimentaire. Ces diagnostics conduiront à la mise en place d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

QUELQUES CHIFFRES 2021

- 5 millions de repas servis
- 35 220 collégiens demi-pensionnaires
- 15 collèges participant à l'opération No Gaspi



5.7. Un soutien pour une plateforme « bourses aux matériaux » rénovée pour préserver les ressources et permettre une consommation plus responsable

A La Réunion, les déchets du BTP représentent **2.3 millions de tonnes/an**. Ils sont issus pour 12% des ménages, 53% du BTP et 35% des autres activités économiques. A ce jour moins de **30 % des déchets issus de la filière du BTP sont évacués vers une filière légale** de traitement alors que la Loi de Transition Energique pour la Croissance Verte (LTECV de 2015) stipule que 70% de ces matériaux doivent être valorisés

La Cellule Economique Régionale du BTP est une association loi 1901 qui a notamment pour mission la prévention et la gestion des déchets du BTP. Elle a créé en 2004 « La Bourse aux Matériaux ». Il s'agit d'une plateforme numérique d'échange, de vente ou

encore de dons de matériaux qui a pour objectif de leur donner une seconde vie, **prévenir la production de déchets et préserver les ressources**. C'est à ce jour la seule plateforme dédiée à l'échange de matériaux de réemploi à la Réunion.

Le Département à travers son PDTEs accompagne les projets fléchés économie circulaire. Il a donc **apporté en 2021 son soutien** dans le cadre de la remise à niveau de cette plateforme afin de faciliter son accessibilité par les utilisateurs et de l'ouvrir aux particuliers.

En effet, cette plateforme numérique de mise en relation de l'offre et de la demande de matériaux pouvant être réemployés ou réutilisés promeut **l'économie circulaire** en offrant des moyens d'approvisionnement alternatifs. La Bourse aux Matériaux contribue non seulement à diminuer les coûts liés à la gestion des déchets, mais également à **diminuer l'apport des déchets aux centres d'enfouissement, à diminuer l'impact carbone de la filière et participe à la préservation des ressources**



5.8. Des projets d'économie circulaires accompagnés et qui œuvrent pour une production et des consommations responsables

Le Département place l'insertion économique au cœur de ses priorités en raison de la situation du chômage dans l'île, le nombre de demandeurs d'emploi, toutes catégories (A, B, C) s'établissant au 31/12/2020 à 163 000. L'objectif de la politique départementale en la matière, est d'améliorer l'efficacité des parcours d'insertion, en donnant la priorité aux chantiers d'insertion qui renforcent l'expérience professionnelle et notamment ceux relevant de l'insertion par l'activité économique.

Dans ce cadre, il a été financé en 2021 32 ateliers et chantiers d'insertion (ACI) en lien avec la Transition Ecologique et le développement durable notamment sur les thématiques suivantes : agriculture biologique, permaculture, jardins partagés, couture, recyclage, transition numérique, fabrication d'objets artisanaux. Ils œuvrent tous à accompagner le territoire vers un nouveau modèle de production et de consommation plus respectueux de l'environnement plaçant l'humain au cœur des projets.

A noter également cette année, le lancement de la 24^{ème} édition des Challenge des Créateurs. Il s'agit d'un concours organisé par le Département qui récompense les créateurs d'entreprise méritants, assure la promotion du parcours de la création d'entreprise, valorise la gestion et le savoir-faire des chefs de T.P.E (Très Petite Entreprise) pour qui la création de leur activité a permis leur insertion professionnelle. Les projets portés par les créateurs d'entreprise sont bien souvent en lien avec l'économie circulaire et encouragent des consommations plus vertueuses : toit en paille de vétiver, reconditionnement de batterie de vélos...

ACI Agroécologie urbaine aux jardins familiaux du Chaudron

Dans le cadre de cet ACI, les CDDI auront comme travail l'aménagement paysager (création d'un design, aménagement et entretien des allées), le recyclage des déchets verts et domestiques auprès des habitants du Chaudron (pesage du déchet, tri et transformation dans un composteur électro mécanique, contrôle d'échantillonnage) et la réalisation de jardinières en palettes de bois (récupérer des palettes, scier, poncer, assembler). Un point de vente sera également créé sur le jardin

DEPARTEMENT Réunion PARTICIPEZ AU CHALLENGE DES @CRÉATEURS !

24^e CHALLENGE des Créateurs

7 LAURÉATS 7000 € DE PRIX POUR CHACUN

7 CATÉGORIES CRÉATION D'EMPLOIS PERFORMANCE PRIX DU JURY PRODUITS DE INNOVATION INSERTION STARTUP

7 FINALISTES 1500 € DE PRIX POUR CHACUN

Points Chances, OGEA, pôle Emploi

Ce concours est ouvert aux entrepreneurs qui ont créé leur entreprise entre le 1^{er} juillet 2019 et le 31 décembre 2020 et étaient demandeurs d'emploi ou allocataires de minima sociaux (RSA, ASS...) au moment de cette création. Inscriptions en ligne jusqu'au 17 octobre 2021

PARTIE 3 :

BILAN SUR LA PRISE EN COMPTE DES ELEMENTS DE METHODE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

| | | | | | |
|--|---|---|--|--|--|
| 1 PAS DE PAUVRETÉ  | 2 FAIM «ZÉRO»  | 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE  | 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ  | 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES  | 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT  |
| 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE  | 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE  | 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE  | 10 INÉGALITÉS RÉDUITES  | 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES  | 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES  |
| 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES  | 14 VIE AQUATIQUE  | 15 VIE TERRESTRE  | 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES  | 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS  | OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE  |

Bilan sur la prise en compte des éléments de méthode du développement durable

1. Le dispositif d'évaluation partagée

Le Département place l'insertion économique au cœur de ses priorités en raison de la situation du chômage dans l'île, le nombre de demandeurs d'emploi, toutes catégories (A, B, C) s'établissant au 31/12/2020 à 163 000. L'objectif de la politique départementale en la matière, est d'améliorer l'efficacité des parcours d'insertion, en donnant la priorité aux chantiers d'insertion qui renforcent l'expérience professionnelle et notamment ceux relevant de l'insertion par l'activité économique.

Dans ce cadre, il a été financé en 2021 32 ateliers et chantiers d'insertion (ACI) en lien avec la Transition Ecologique et le développement durable notamment sur les thématiques suivantes : agriculture biologique, permaculture, jardins partagés, couture, recyclage, transition numérique, fabrication d'objets artisanaux. Ils œuvrent tous à accompagner le territoire vers un nouveau modèle de production et de consommation plus respectueux de l'environnement plaçant l'humain au cœur des projets.

A noter également cette année, le lancement de la 24^{ème} édition des Challenge des Créateurs. Il s'agit d'un concours organisé par le Département qui récompense les créateurs d'entreprise méritants, assure la promotion du parcours de la création d'entreprise, valorise la gestion et le savoir-faire des chefs de T.P.E (Très Petite Entreprise) pour qui la création de leur activité a permis leur insertion professionnelle. Les projets portés par les créateurs d'entreprise sont bien souvent en lien avec l'économie circulaire et encouragent des consommations plus vertueuses : toit en paille de vétiver, reconditionnement de batterie de vélos...

2. Une stratégie d'amélioration continue

Le PDTES adopté cette année est amené à évoluer dans le temps au regard de son évaluation bien sûr mais également des évolutions sociales, environnementales, économiques, techniques ou encore législatives. Cette année déjà, de nouvelles actions non identifiées dans le PDTES émergent notamment suite aux ateliers et concertations internes organisés au sein de la collectivité (dématérialisation, pollution numérique, idée de création de ressourceries notamment en lien avec la petite enfance, idées de kit destinés aux travailleurs sociaux et personnes vulnérables, économie circulaire en lien avec l'ameublement de bureau, à partir de la récupération de verre...). Cette stratégie d'amélioration continue sera renforcée avec des démarches d'expérimentation ainsi que la poursuite des ateliers en interne (détaillés en partie 4) et comités de suivis de nouvelles actions.

Bilan sur la prise en compte des éléments de méthode du développement durable

3. L'organisation du Pilotage

La Direction d'Appui à la Performance et à l'Innovation (DAPI) est en charge de coordonner la rédaction du présent rapport. Les actions, programmes et politiques publiques présentés en partie 2 s'incarnent à travers des opérations menées par différentes directions, différents services de la collectivité et réalisées selon des méthodes de travail qui leur sont propres. Il est nécessaire que ceux-ci informent de l'avancée et des résultats de leurs opérations, mais également de leurs impacts sur les autres politiques et programmes. Il sera mis en place en 2022 une organisation adaptée permettant le pilotage du PDTE et la co-construction du prochain rapport sur la situation en matière de développement durable de la collectivité.

Cette année, ce rapport a bénéficié des contributions et relectures des directions et services suivants :

- | | |
|--|--|
| ➤ Direction de l'Insertion | Développement |
| ➤ Direction de l'Autonomie | ➤ Référent Mobilité du Pôle Développement |
| ➤ Direction de la culture et des Sports | ➤ Direction de l'Habitat |
| ➤ Direction de l'Agriculture et de l'Eau | ➤ Direction de l'Education |
| ➤ Direction Tourisme et Espaces Naturels | ➤ Direction des Bâtiments et du Patrimoine |
| ➤ Direction de la Communication | ➤ Direction de l'Action sociale |
| ➤ Mission Aménagement Développement | ➤ Direction des ressources humaines |
| ➤ Référent Climat Energie du Pôle | ➤ Direction des moyens généraux |
| | ➤ Direction de la Coopération |

4. La transversalité de l'approche

Le Développement Durable est généralement décrit comme une recherche concomitante de l'efficacité économique, du progrès social et de la protection de l'environnement. Les 5 finalités décrites précédemment démontrent une nécessité d'adopter une approche transversale et permettront d'identifier des interactions entre politiques publiques comme par exemple celles en lien avec la restauration scolaire, l'éducation, la réduction des déchets et l'agriculture. La transition écologique et solidaire mobilise en effet de nombreuses directions du Département tant dans l'identification et la mise en œuvre des actions de développement durable que pour l'intégration de cette approche dans d'autres directions en interne ou encore auprès de partenaires.

Bilan sur la prise en compte des éléments de méthode du développement durable

5. La participation des acteurs locaux et des habitants

Cette participation repose sur l'intérêt commun qu'ont les acteurs locaux, les habitants, les citoyens pour le devenir de leur territoire et les conditions d'un « bien vivre ensemble ».

Un projet local sera d'autant plus fort si les acteurs et les territoires l'ont conçu collectivement, ont pu se l'approprier et y prendre leur responsabilité. En 2021, le Département a participé au 1er salon de l'écologie organisé à la Réunion en septembre et qui a attiré plus de 9000 visiteurs.

Celui-ci a été l'occasion de mettre en visibilité auprès du grand public le Plan 1 Million d'arbres, le Plan Négawatt et plus largement l'ensemble des actions portées par le Département dans le cadre du Plan Départemental de Transition Ecologique et Solidaire. Cet événement a permis de poursuivre le dialogue initié avec les citoyens lors de cette démarche (concertation citoyenne organisée en 2020) et d'échanger avec les habitants.



Bilan sur la prise en compte des éléments de méthode du développement durable

De nombreuses animations ont été proposées afin que les visiteurs puissent :

- Tester leurs connaissances sur les enjeux de la transition écologique, sur le rôle et les actions portées par le Département
- Trouver des sources d'inspiration au travers d'ateliers et de conférences

Le Département définira en 2022 via notamment la définition d'une stratégie d'animation, les contours d'une implication citoyenne pour développer la démocratie participative, rapprocher le public de la collectivité et débattre sur la question du développement durable. Il prévoit d'ores et déjà le lancement d'un premier budget participatif permettant d'accompagner les faiseurs de changement dans leur projet de transition écologique.




PLAN DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



Programme

| | Vendredi 17 septembre | Samedi 18 septembre | Dimanche 19 septembre |
|-------------------|--|---|--|
| Matin | 9h-10h : Fédération de Pêche et APPMARS Parcours découverte de plantes endémiques et indigènes 10h-11h : AVE2M Atelier Ensemencement de graines endémiques & indigènes 11h-12h : Atelier DEFI Fabrication d'un objet à partir de matière naturelle | 9h-11h : Témoignages & échanges Parcours de réunionnais / porteurs de projet, acteurs de la transition 11h-12h : Atelier DEFI Fabrication d'un objet à partir de matière naturelle | 9h-11h : Atelier Office de l'eau Economie d'eau 11h-12h : Atelier DEFI Fabrication d'un objet à partir de matière naturelle |
| | 10h-10h30 : concours Quizz Plan 1 Million d'Arbres | 10h-10h30 : concours Quizz Plan 1 Million d'Arbres | 10h-10h30 : concours Quizz Plan 1 Million d'Arbres |
| Après-midi | 13h-14h : Atelier DEFI Fabrication d'un objet à partir de matière naturelle 14h-15h30 : Association GRANDDIR Animation recyclage de papier 15h30-17h : AVE2M Jeu ludique dédié aux enfants pour la sauvegarde des Pétrels | 14h-16h : Atelier Office de l'eau Economie d'eau 16h-17h : Fédération de Pêche et APPMARS Parcours découverte de plantes endémiques et indigènes | 14h-15h : Fabrication Pandiyé Atelier Graines Péi 15h-17h : La SEOR Protection des oiseaux et Plan 1 Million d'arbres |

PARTIE 4 :

BILAN DES ACTIONS CONDUITES EN INTERNE DANS LE CADRE D'UNE DEMARCHE D'ECO-EXEMPLARITE

Le Département s'est engagé, dans le cadre de son Plan Départemental de Transition Ecologique et Solidaire, à devenir une Collectivité éco-responsable. Ce plan traduit la volonté forte de la Collectivité de s'engager sur la voie d'un changement de modèle afin de répondre aux menaces tant écologiques que climatiques qui pèsent sur notre île et l'ensemble de la planète. L'objectif est clair : réduire notre empreinte carbone et notre impact sur l'environnement.

Bilan des actions conduites en interne dans le cadre d'une démarche d'éco-exemplarité

1. Un plan de gestion des déchets en interne enclenché

Le PDTEs prévoit la mise en œuvre d'un nouveau plan interne de prévention et de gestion des déchets avec pour objectif une réduction de 50% de la production de déchets non recyclables en 2025 par notamment la mise en place de mesures favorisant le tri et la collecte des déchets et le rappel des bons gestes de tri auprès des agents.

La démarche a constitué cette année 2021 en la création d'une petite équipe de projet, à la compréhension grâce à la réalisation d'enquêtes de terrain et à la diffusion d'un questionnaire en interne des habitudes en matière de gestion des déchets et des freins à la gestion des déchets aussi bien techniques que comportementaux. Il a ensuite été proposé aux agents, notamment lors de la semaine européenne du développement durable, des ateliers visant à déterminer de manière collective des solutions au plus proche de la réalité en mettant les agents au cœur de la démarche (personnels d'entretien et administratifs).

Ces ateliers sur la réduction des déchets au bureau ont été déployés sur tous les territoires, au Nord, à l'Est et au Sud-Ouest. Ce premier pas d'aller vers les agents facilite ainsi la liberté d'expression et la participation de tous. Les agents ont été amenés à partager leurs écogestes au quotidien, aussi bien à la maison qu'au bureau à partir de maquettes. Ils ont ensuite fait leurs propositions d'actions. Elles s'articulent autour des 5 objectifs stratégiques suivants : **Réduire à la source, Recycler davantage, Réutiliser quand cela est possible et Repenser nos habitudes et nos équipements, Sensibiliser aux gestes de tri**. Elles seront le socle du futur plan de gestion interne des déchets de collectivité de 2022.



Bilan des actions conduites en interne dans le cadre d'une démarche d'éco-exemplarité

2. Formation des agents au changement climatique

La mise en œuvre et la réussite du PDTES suppose une mobilisation de tous, en particulier celle des élus et des agents qui apportent et apporteront encore davantage une contribution efficace à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et participeront de façon effective à l'avènement d'un développement plus durable.

Ce virage écologique demande des outils de formation innovants et efficaces permettant de nous informer et de nous sensibiliser tous dans le but de faire évoluer nos comportements.

Les ateliers Fresques du Climat, une formation pour mieux comprendre le changement climatique et mieux agir !

Parler du changement climatique est un sujet complexe, parfois clivant, et souvent ennuyeux. La Fresque du Climat est un outil basé sur les graphiques et rapports du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) à la fois ludique et collaboratif pour comprendre les bases scientifiques des mécaniques climatiques. Il s'agit d'une formation de 3h, ouverte à tous les agents, qui a pour objectif de susciter la prise de conscience et créer à plusieurs l'envie d'agir.

Suite aux premiers ateliers de la Fresque du Climat organisés à l'occasion de la semaine européenne du Développement Durable en septembre 2021, une quinzaine d'agents de la Collectivité se sont portés volontaires pour être des ambassadeurs de cet outil. Ils ont bénéficié d'une formation au mois de novembre et seront désormais les animateurs en interne de la Collectivité.

L'objectif pour 2022 de former au moins 2 000 agents est ambitieux mais à la hauteur de l'enjeu !

Vous avez envie de comprendre le changement climatique en participant à un **atelier ludique, créatif et accessible à tous !**
Alors participez aux ateliers **"LA FRESQUE DU CLIMAT"** en vous inscrivant sur tes@cg974.fr

Attention les places sont limitées

On compte sur vous !

- Les **24 novembre** ou **8 décembre** à Saint-Denis, Espace Reydellet, de 9h à 12h
- Le **30 novembre** à Saint-Pierre, Tas Sud-Ouest, de 13h à 16h
- Le **3 décembre** à Saint-André, Maison départementale, de 9h à 12h
- Les **13** ou **14 décembre** à Saint-Gilles, Village de Corail, de 9h à 12h

LA FRESQUE DU CLIMAT
Un outil ludique et collaboratif

Nos agents sont formidables

Bilan des actions conduites en interne dans le cadre d'une démarche d'éco-exemplarité

3. Numérique : Expérimentation d'un CyberCleaning Day

Une toute première opération de cleaning day numérique s'est déroulée le 25 juin dernier à la direction de l'éducation. Il s'agit d'un projet porté par la Direction de la Culture et des Sports et les Archives Départementales. Les objectifs principaux de cette action sont de libérer de l'espace sur les serveurs, de limiter l'impact environnemental et de sensibiliser les agents sur la pollution engendrée par notre usage du numérique.

Une seconde opération s'est déroulée en novembre à la DAE (Direction de l'Agriculture et de l'Eau) ainsi qu'à la DTEN (Direction Tourisme Espaces Naturels). L'objectif pour 2022 est d'étendre cette opération si possible à l'ensemble de la collectivité.

A noter que dans ce domaine du numérique, une dématérialisation a été amorcée (aides agricoles, parapheurs électroniques...)

4. Mobilité durable : Co-Construction d'un Plan en interne et organisation d'un 1er Challenge

L'article 51 de la LTECV avait fixé l'obligation au 1er janvier 2018, à toutes les entreprises de plus de 100 salariés basés sur un même site -et situées dans le périmètre d'un Plan de Déplacements Urbains ou PDU- de réaliser un Plan de Mobilité. Plus récemment la Loi d'Orientation de la Mobilité **LOM** a abaissé ce seuil des 100 collaborateurs à 50 et porté cette obligation **au 1er janvier 2020**.

Ce plan de mobilité durable a pour vocation de rationaliser tous les déplacements liés à l'activité d'une entreprise ou d'une organisation et cible les déplacements domicile-travail, les déplacements professionnels ainsi que les déplacements des visiteurs.



Bilan des actions conduites en interne dans le cadre d'une démarche d'éco-exemplarité

En regard de cette obligation à la fin du mois de janvier 2021, la collectivité a confié à un Chef de Projet la mission d'élaborer et de conduire les actions d'un Plan de mobilité Durable.

Pour ce faire et en s'appuyant sur les ambitions du PDTES, une démarche de co construction avec les agents a été engagée en 2021.

Pour installer une transition dans la pratique des agents, il a été proposé de mobiliser par étapes successives des communautés de praticiens et dans un premier temps ceux qui exercent déjà de manière volontaire et citoyenne une mobilité active et durable. C'est dans cet esprit qu'un premier **challenge de la mobilité** a été organisé

Ce 1er Challenge de la Mobilité Durable à dimension multimodale, s'est déroulé au cours de la semaine du 30 août au 03 septembre 2021. La démarche consistait à proposer différentes alternatives à l'automobile et à inciter à vivre l'expérience ludique d'autres modes de déplacement comme le covoiturage, le vélo, les transports en commun, la marche (le cas échéant le télétravail). Durant ce challenge, les participants ont été invités à pratiquer autrement leur mobilité quotidienne et à expérimenter des changements d'habitudes pour s'engager dans une transition. De nombreuses animations ont été organisées : sortie vélo, pédibus, ateliers de remise en selle, découverte de nouveaux moyens de mobilité. Dans le même temps des ateliers d'éco-conduite ont été animés par un professionnel de la route venu partager ses connaissances et prodigué ses précieux conseils à une quinzaine d'agents de gestionnaire du parc de véhicule, ateliers de travail ayant abouti à la proposition d'actions qui nourriront le futur Plan de Mobilité interne.

En 2022, une 2ème édition de ce challenge sera organisée et le Plan de Mobilité interne sera finalisé.

QUELQUES CHIFFRES 2021

- 200 agents participants au Challenge mobilité
- 40 agents mobilisés pour constituer une 1ère communauté d'influenceurs
- 15 référents et gestionnaires formés à l'Eco-Conduite



Bilan des actions conduites en interne dans le cadre d'une démarche d'éco-exemplarité

5. Des « Vendredis découvertes » au service du Développement durable

La Direction de la communication organise tous les mois des rendez-vous appelés les « Vendredis découvertes » afin de permettre aux agents de se retrouver, d'échanger et de développer l'esprit d'équipe autour de moments ludiques.

Au-delà de la convivialité, chaque vendredi découverte est orienté vers une activité qui vise à apporter une expérience en équipe et un développement personnel de l'agent. Les activités proposées en 2021 ont été très souvent en lien avec les objectifs du Développement Durable notamment avec la tenue des ateliers suivants :

- Juin, un atelier confection de produits ménagers et cosmétiques bio
- Août : des visites de la nouvelle exposition Résonances
- Septembre, un atelier de lutte contre la peste végétale au Maïdo et un atelier de confection d'un carnet en papier recyclé
- Avril et Décembre : des atelier yoga et bien être



Rendons sa superbe au site du Maïdo!

CHANTIER PARTICIPATIF
Sous l'encadrement des agents du Parc National

L'ajonc d'Europe, Espèce Exotique Envahissante, représente la principale menace pour la biodiversité exceptionnelle du site, classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Cette espèce épineuse particulièrement difficile à éradiquer recommence actuellement à germer c'est donc le moment de l'éliminer !

Au programme

- Accueil sur le site du Maïdo entre 8h30 et 9h
- Actions de lutte contre l'ajonc d'Europe
- Lecture de paysage suivi d'une collation

Il est impératif de venir avec des vêtements longs pour se protéger des épines d'ajonc. Pensez également à ramener des vêtements de pluie, un chapeau/casquette et des vêtements chauds. Eau offerte durant la matinée et un sandwich à la fin du chantier.

Vendredi 17 Septembre 2021
De 9h à 12h sur le site du Maïdo

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE
Réservez votre place dès à présent en retournant par email votre autorisation d'absence à l'adresse suivante : communication-interne@cc974.fr

Nombre de places disponibles
20 PERSONNES

Nos agents sont formidables!



Atelier Produits Ménagers et Cosmétiques Maison

ANIMÉ PAR LUCILE REBOUL
A LA VILLA DU DÉPARTEMENT (SAINT-DENIS)
NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES : 10 PERSONNES

VENDREDI 4 JUIN 2021
DE 9H À 12H

AU PROGRAMME
(ramenez des bidons de lessives, bouteilles d'1l et des bocaux)

- Tour de table
- Ça sent quoi le propre ? Activité sensorielle présentant les odeurs et plantes utilisées
- Découverte des 5 principaux ingrédients pour fabriquer ses produits ménagers
- Focus sur les savons : ingrédients et marques à privilégier
- Fabrication de lessive liquide
- Fabrication d'assouplissant
- Découverte de produits cosmétiques maison (plantes locales)
- Fabrication de déodorant solide
- Fabrication de baume à lèvres
- Emballage, étiquetage
- Partage des recettes et conclusion de l'atelier

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE
Réservez votre place dès à présent en retournant par email votre autorisation d'absence à l'adresse suivante : communication-interne@cc974.fr

Nos agents sont formidables! #PDTEs

CONCLUSION

Conscient des réalités du territoire et convaincu de sa responsabilité pour un avenir durable, le Département de la Réunion inscrit pleinement la mise en œuvre de ses compétences obligatoires et de ses politiques volontaristes dans les enjeux et finalités du développement durable, en témoignent les nombreuses actions exemplaires décrites dans le présent rapport.

La difficulté réside aujourd'hui dans le caractère transversal et global de la démarche. La lisibilité d'une politique de développement durable est donc difficile à appréhender pour un unique acteur et nécessite une mise en perspective à l'échelle du territoire réunionnais. L'analyse de l'évolution des indicateurs depuis 20 ans sur le territoire réunionnais (Insee, Deal, 2021) montre des améliorations économiques et sociales mais une dégradation environnementale et une biodiversité de plus en plus menacée et ce malgré des progrès indéniables, et plusieurs décennies d'effort. L'administration poursuivra avec encore davantage son engagement auprès des Réunionnais, en témoigne le tout récent Plan de Mandature 2021-2028 adopté en novembre 2021 articulé autour de 10 grandes ambitions consistant à répondre à l'urgence sociale en renforçant l'accès aux droits et la prévention ; à accompagner les parents et la protéger les l'enfant ; à accompagner les plus vulnérables ; à favoriser la réussite des jeunes, à démocratiser la culture, le sport et valoriser le patrimoine ; à accompagner le territoire vers une agriculture durable en visant la souveraineté alimentaire ; à faire de la ruralité un espace majeur de l'aménagement du territoire ; à préserver et valoriser nos ressources ; à développer la coopération régionale et enfin, à simplifier les démarches administratives pour le public.

Enfin, des volontés individuelles et collectives de changement émergent aujourd'hui clairement au sein du Département et le passage à l'action sera le maître mot pour l'année 2022.

ANNEXE :

les 17 objectifs du Développement Durable

| | | |
|--|-------------|---|
|  | Objectif 1 | Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde |
|  | Objectif 2 | Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable |
|  | Objectif 3 | Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien être de tous à tout âge |
|  | Objectif 4 | Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout ou long de la vie |
|  | Objectif 5 | Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles |
|  | Objectif 6 | Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gères de tronçon curable |
|  | Objectif 7 | Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à tir coût abordable |
|  | Objectif 8 | Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail accent pour tous |
|  | Objectif 9 | Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation |
|  | Objectif 10 | Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre |
|  | Objectif 11 | Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables |
|  | Objectif 12 | Établir des modes de consommation et de production durables |
|  | Objectif 13 | Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions |
|  | Objectif 14 | Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable |
|  | Objectif 15 | Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité |
|  | Objectif 16 | Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces responsables et ouvertes à tous |
|  | Objectif 17 | Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et à revitaliser |



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

 **INFORMATION**S

Direction de xxxxx

XXXXXX • 0692 974 xxx

xxxx.xxxxx@cg974.fr